

Rapport général de présentation du Budget primitif pour 2024

Partie 1 - Le cadre financier et budgétaire du Budget primitif 2024	2
Présentation générale du Budget Primitif 2024	2
A. Les autorisations pluriannuelles du Budget primitif 2024	5
1. Les autorisations d'engagement	5
2. Les autorisations de programme	6
B. Les dotations en crédits de paiement au titre du Budget primitif 2024	8
1. Les dépenses de fonctionnement	8
2. Les dépenses d'investissement	12
C. Les recettes du Budget primitif 2024.....	13
1. Les impacts du projet de Loi de Finances initiale pour 2024 sur les recettes régionales.....	13
2. Les recettes de fonctionnement	18
3. Recettes d'investissement	26
D. Les conditions de l'équilibre budgétaire.....	30
1. Les opérations d'ordre	30
2. Épargne et emprunt	31
Partie 2 – Le Budget Primitif 2024, un acte majeur de la mandature, au service de l'emploi, de la jeunesse et de la transition écologique dans nos territoires	32
Priorité n° 1 : Agir en faveur de l'emploi et des entreprises.....	33
1. Pour une économie régionale à la croissance durable et à la pointe des enjeux de décarbonation	33
2. Pour une économie de plein emploi sur l'ensemble du territoire	35
3. Une région tremplin où il fait bon innover.....	39
4. Adapter notre politique de formation professionnelle continue pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs.....	41
Priorité n° 2 : Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	45
1. En offrant aux jeunes ligériens des équipements pédagogiques de qualité	45
2. En proposant aux jeunes ligériens les meilleures conditions d'accueil pour favoriser leurs apprentissages... ..	46
3. En soutenant les établissements et en préservant le pouvoir d'achat des familles face au choc inflationniste	47
Priorité n° 3 : Promouvoir une écologie positive.....	48
1. Assurer la transition énergétique et écologique des Pays de la Loire.....	48
2. Les transports et mobilités, leviers de la transition écologique	51
Priorité n° 4 : Agir en proximité, pour un développement équilibré de nos territoires	56
1. S'assurer d'un développement équilibré des territoires.....	56
2. Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires.....	58
3. Faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap	59
4. Faciliter le développement et l'accès à la culture et au sport sur l'ensemble du territoire	59
5. Permettre aux territoires de la Région de bénéficier des fonds européens	62

Partie 1 - Le cadre financier et budgétaire du Budget primitif 2024

Présentation générale du Budget Primitif 2024

Alors que le contexte national et international reste profondément incertain, **la Région des Pays de la Loire restera pleinement engagée** aux côtés des acteurs ligériens, en mobilisant pour 2024, **plus de 507 M€** de dépenses d'investissement tout en gardant le cap sur ses priorités : **l'emploi, la jeunesse et l'écologie**.

Toutefois, cette ambition régionale pour le territoire ligérien ne doit pas masquer la complexité de l'équation budgétaire à laquelle toutes les collectivités sont confrontées, face notamment à une inflation qui reste à des niveaux historiquement haut. Alors que la reprise économique avait permis d'accroître en 2022 les recettes fiscales de la Région, et donc d'atténuer l'effet prix, l'atonie de la croissance constatée en 2023 conjuguée à une pression inflationniste toujours forte fragilise désormais la dynamique de nos recettes fiscales. Selon les anticipations de l'Etat, la croissance de TVA régionale ralentirait de plus de la moitié, entre 2022 et 2023. Un tel constat devrait s'amplifier pour 2024.

D'ailleurs, dans son dernier rapport sur les finances publiques locales pour 2023¹, la Cour des Comptes est désormais plus inquiète sur les finances des collectivités locales. Elle évoque ainsi une « *évolution moins positive* » qui s'explique par un effet ciseau entre « *des ressources fiscales moins dynamiques* » et « *des effets de l'inflation sur les dépenses* ». « *L'épargne du bloc communal continuerait à augmenter, tandis que celle des régions et, plus encore, des départements chuterait* ». Le montant des dépenses d'investissement de l'ensemble des catégories de collectivités continuerait toutefois à augmenter et serait financé notamment pour les Régions par une réduction de la trésorerie et une augmentation de l'endettement.

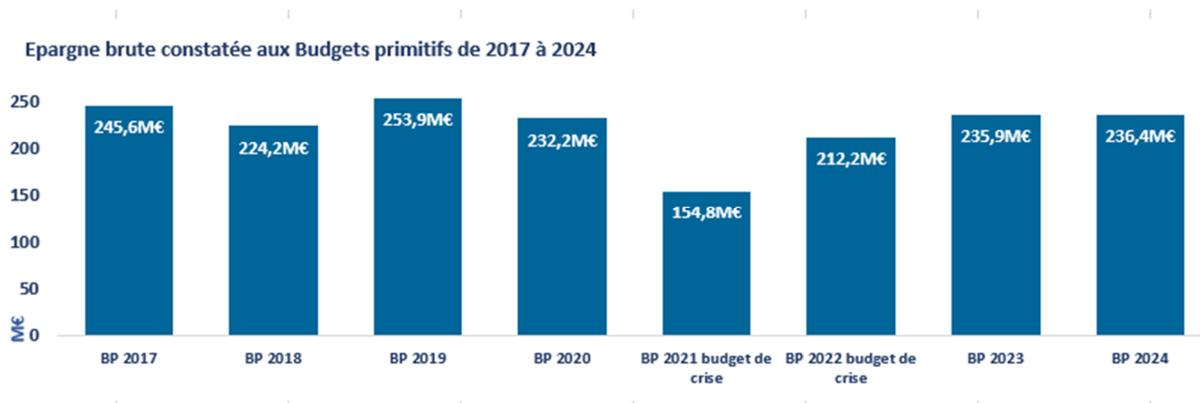
Dans ce contexte, il est nécessaire de poursuivre, en 2024, les efforts de **sobriété et de responsabilité budgétaires** initiés à l'occasion du Budget primitif 2023 : c'est la **maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement** (DRF) et la **préservation de notre autofinancement** qui permettra à la Région de rester ambitieuse pour le territoire et d'augmenter son niveau d'investissement.

Ainsi pour la section de fonctionnement, il est proposé ainsi d'inscrire **1 216,89 M€ de dépenses réelles de fonctionnement**, contre 1 219,79 M€ au Budget primitif 2023, soit une **baisse de 2,90 M€**. Hors frais financiers et fonds européens, cette baisse atteint même -10,31 M€ ce qui témoigne du réel effort régional sur l'évolution des DRF.

Il est également proposé d'inscrire **1 453,32 M€ de recettes réelles de fonctionnement** contre 1 455,73 M€ au Budget primitif 2023.

Ces inscriptions permettent de dégager une **épargne brute de 236,43 M€** en légère hausse par rapport au BP 2023 (235,93 M€), préservant la Région d'une dégradation de ses ratios financiers.

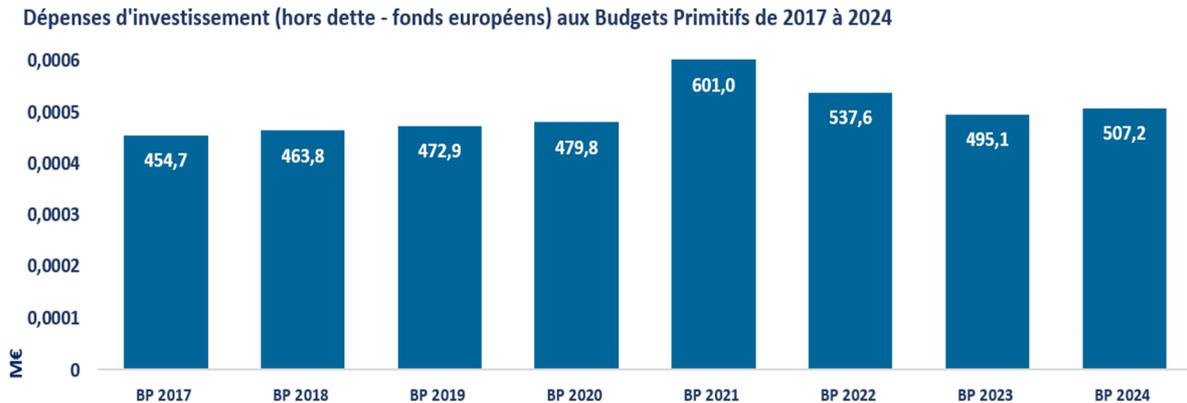
¹ LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 2023 Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements Fascicule 2 - Les perspectives financières pour 2023, la libre administration sous un angle financier- Octobre 2023



Pour la section d’investissement, les exercices 2021 et 2022 témoignent de l’effort remarquable de la Région pour accélérer la relance, avec des montants respectivement de 601 M€ et 538 M€. L’année 2023 marquait la sortie des mesures d’exception tout en maintenant un niveau d’investissement élevé dans un contexte fragilisé par la guerre en Ukraine et l’inflation (495 M€).

A l’occasion du Budget primitif 2024, il est proposé d’amplifier cet effort. Ce sont ainsi **507,24 M€** de dépenses (hors dette et fonds européens) qu’il est proposé d’inscrire, soit une hausse de 12,19 M€.

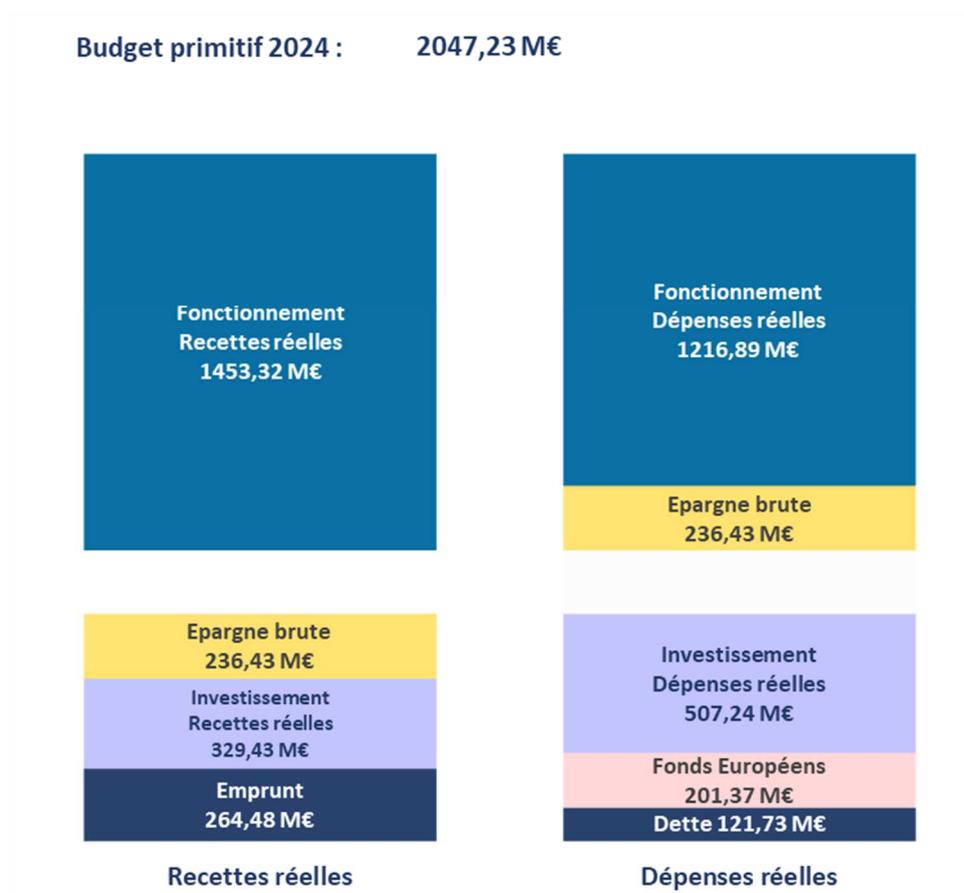
Ce volume d’investissement répond aux enjeux de sortie de crise et aux défis nombreux, notamment de **transition écologique**, qui se présentent au territoire ligérien, sans compromettre les équilibres budgétaires à long terme.



En parallèle, il est proposé d’inscrire **329,43 M€** de recettes d’investissement (hors emprunt) contre 361,11 M€ au Budget primitif 2023 soit une baisse de 31,68 M€ (dont 25,96 M€ de fonds européens).

L’emprunt d’équilibre s’établira à **264,48 M€**.

Ainsi, l'équilibre général du Budget primitif 2024, dont le montant s'élève à **2 047,23 M€**, s'établit de la façon suivante :



A. Les autorisations pluriannuelles du Budget primitif 2024

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de ses dépenses, la Région prévoit l'adoption d'autorisations de programme et d'engagement. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et des charges de fonctionnement.

A l'occasion du Budget primitif 2024, il est proposé d'inscrire **1 694,92 M€** d'autorisations pluriannuelles contre 1 492,60 M€ au Budget primitif 2023, soit une hausse de 202,32 M€. Hors fonds européens, cette hausse atteint même 231,10 M€.

Cette hausse concerne exclusivement la section investissement (+225,43 M€) principalement sous l'effet des politiques dédiées d'une part, aux infrastructures ferroviaires et d'autre part, aux travaux de rénovation énergétique des lycées.

En revanche, en cohérence avec son objectif de **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, le montant des autorisations d'engagement est en baisse de -23,11 M€. Cette baisse est un marqueur fort de ce Budget primitif 2024 puisque la maîtrise, sur le long terme, des dépenses de fonctionnement implique nécessairement une régulation des autorisations d'engagement.

1. Les autorisations d'engagement

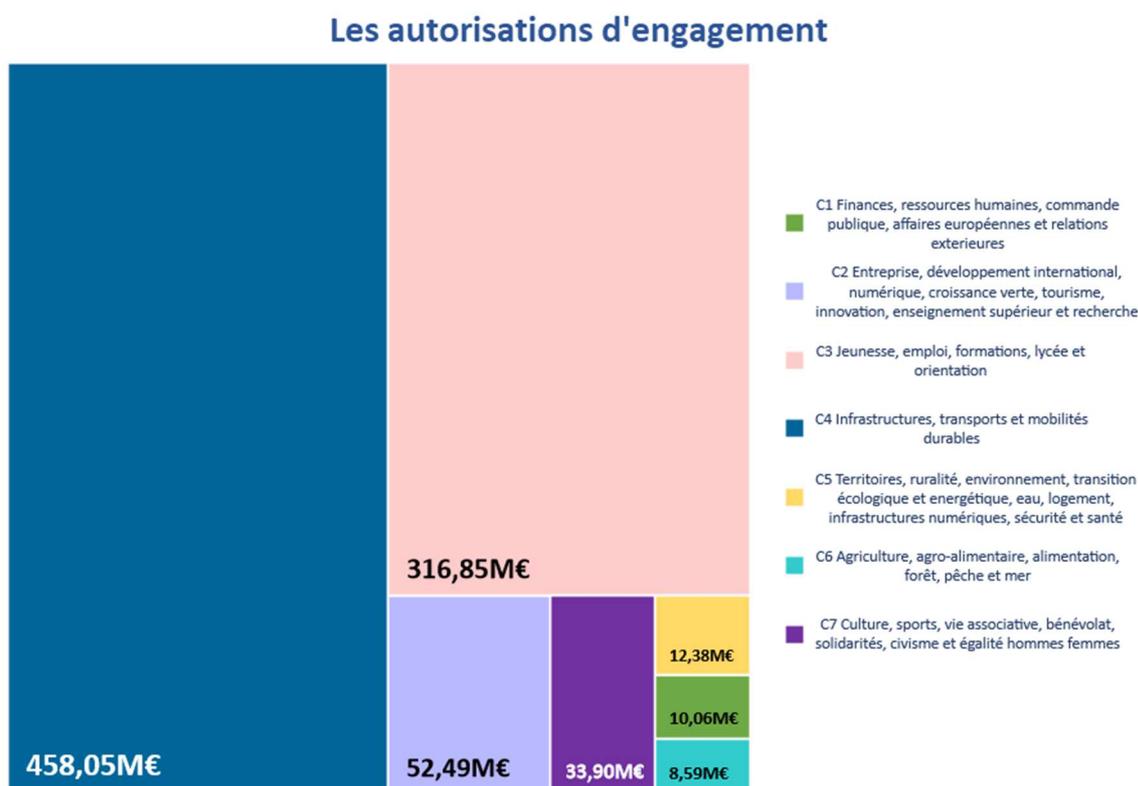
En section de fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement (AE) prévues en 2024 s'élève à **892,34 M€** contre 915,45 M€ au Budget primitif 2023 soit une **baisse de -23,11 M€** (-19,02 M€ après retraitement des fonds européens).

Cette baisse témoigne d'un réel effort de maîtrise, que ce soit sur le fonctionnement de son administration comme pour l'ensemble de ses politiques publiques.

Pour autant, la Région pour respecter ses engagements, notamment en matière de transports (scolaires en particulier) doit faire face :

- A l'évolution du coût de l'énergie,
- Au renouvellement de certains marchés ou encore de délégations de service publics avec les révisions prévisibles à la hausse des prix,
- A l'élargissement de l'offre pour accompagner l'ouverture des nouveaux lycées,
- Au déploiement de l'offre de service de transport à la demande.

La répartition des autorisations d'engagement par commission sectorielle est présentée dans le graphique ci-dessous :



2. Les autorisations de programme

En section d'investissement, le volume des autorisations de programme (AP) proposées au vote s'établit à **802,58 M€** contre 577,15 M€ au Budget primitif 2023 soit une hausse de +225,43 M€. Hors fonds européens, cette hausse est même portée à 250,12 M€ (-25 M€ d'AP en 2024 pour les fonds européens).

Cette hausse s'explique pour l'essentiel par les AP nécessaires aux **transports ferroviaires** (306,18 M€ contre 97,82 M€ au BP 2023). Il s'agit de financer le remplacement d'organes majeurs et la rénovation à mi-vie du matériel roulant, mais également la poursuite des investissements dans les installations de maintenance nécessaires à l'exploitation et au développement des services ferroviaires.

L'année 2024 sera également marquée par une **accélération des investissements en faveur de la transition écologique** :

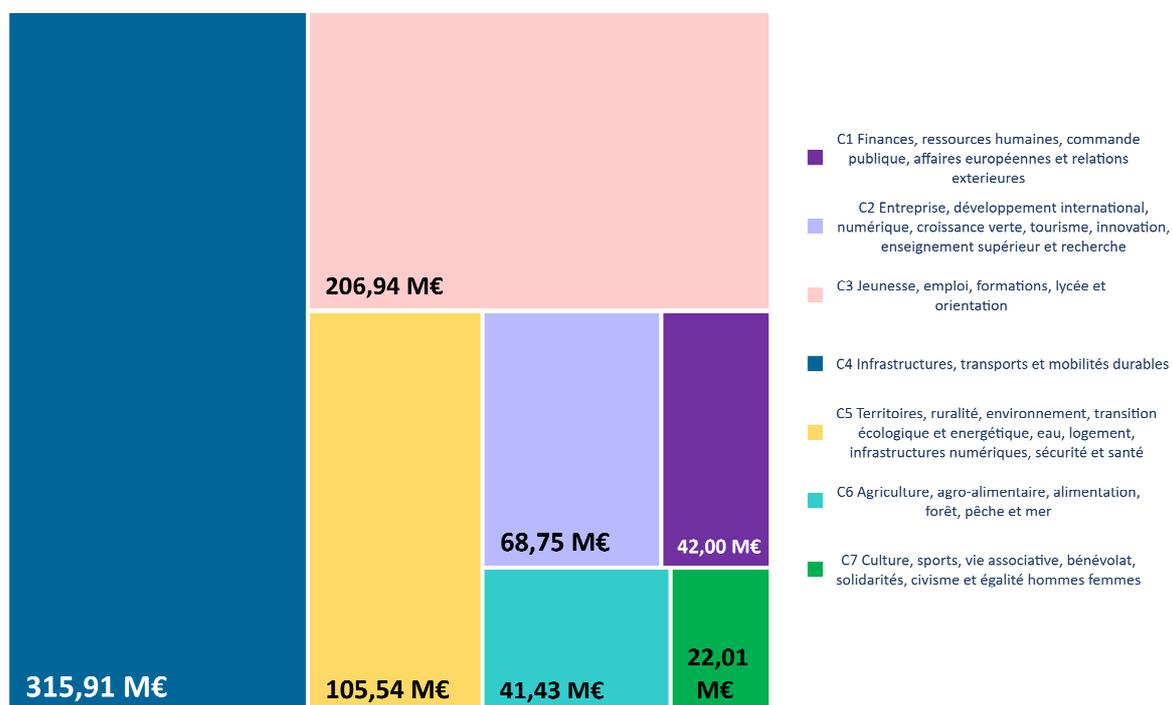
- **Dans les lycées** (120,6 M€ d'AP contre 76,84 M€ au BP 2023) à travers la poursuite des travaux de rénovation énergétique, mais aussi la mise en œuvre d'un plan ambitieux de solarisation de 100 000 m² des panneaux photovoltaïques sur les toitures terrasses ou en ombrières afin d'autoconsommer l'électricité produite ;
- Sur le **campus régional** (30 M€ contre 5,16 M€ au BP 2023) afin de relancer un nouveau plan pluriannuel d'investissement pour assurer l'exemplarité des bâtiments du campus en matière de transition écologique et d'optimiser les espaces en intégrant le concept du flexi-bureau.

L'action en faveur des « Politiques territoriales » sera également renforcée (64,36 M€ contre 48,55 M€ au BP 2023) à travers la montée en puissance des nouvelles contractualisations et le lancement, conformément à l'engagement régional en faveur des personnes en situation de handicap, d'un nouvel appel à projets en faveur des projets innovants et inclusifs.

En parallèle, il est à noter que la baisse des AP en faveur de l'enseignement supérieur résulte d'une année 2023 exceptionnelle avec l'inscription d'une autorisation de programme de 50 M€ pour l'opération « Nouvelle Faculté de Santé – QHU ».

La répartition des autorisations de programme par commission sectorielle est présentée dans le graphique ci-dessous.

Les autorisations de programme



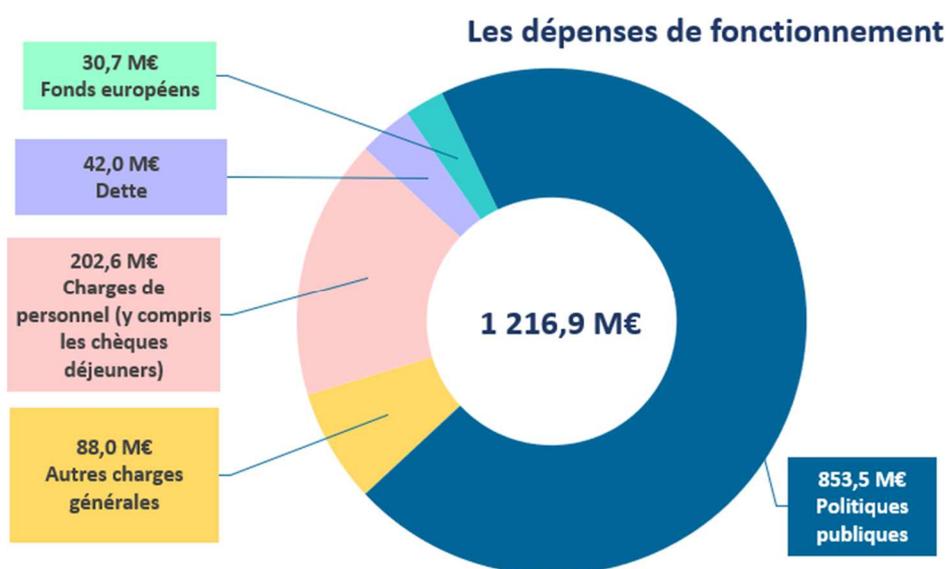
B. Les dotations en crédits de paiement au titre du Budget primitif 2024

Il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2024 un montant de dépenses réelles totales de **2 047,23 M€** contre 2 046,85 M€ au Budget primitif 2023 dont :

- **1 216,89 M€** au titre de la section de fonctionnement, soit une baisse de -2,9 M€ par rapport au BP 2023 (-10,31 M€ hors fonds européens et frais financiers) ;
- **830,34 M€** au titre de la section d'investissement soit une hausse de +3,28 M€ par rapport au BP 2023 (+12,19 M€ hors fonds européens).

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dotations en **crédits de paiement de fonctionnement** telles que proposées dans le Budget primitif 2024 s'élèvent à **1 216,89 M€** (1 144,16 M€ hors fonds européens). Elle se répartissent comme suit :



Les fonds européens, les dépenses de personnel et les moyens de l'administration sont présentés de manière distincte afin de favoriser la lisibilité du budget. Il convient toutefois de rappeler que ces postes de dépenses contribuent aussi à la mise en œuvre des politiques publiques et la qualité des services publics régionaux.

i. Les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques publiques

Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à **853,5 M€** et représentent 70,14 % du budget de fonctionnement de la Région.

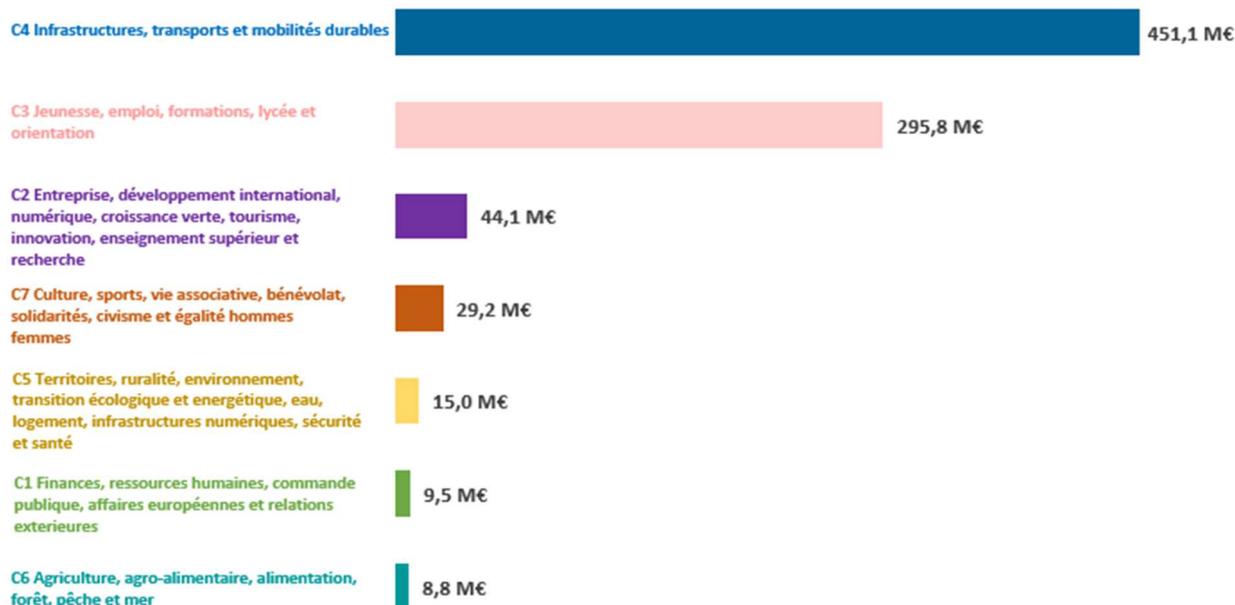
Pour le BP 2024, la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de compenser l'augmentation des postes suivants :

- Les transports :
 - Sur le volet ferroviaire, la dotation budgétaire baisserait de -1,68 M€, passant de 184,51 M€ au BP 2023 à 182,83 M€ au BP 2024. Cette baisse est en réalité faciale, car le BP 2023 ne tenait pas compte des négociations menées entre la Région et la SNCF, conclues par une minoration exceptionnelle de la subvention 2023 (-15,5 M€). Si l'on compare le prévisionnel d'atterrissage 2023 au BP 2024, c'est en réalité un effort supplémentaire de +12,03 M€ qui sera consenti ;
 - Sur le volet des transports scolaires et des transports interurbains, les dotations augmentent de plus de 13 M€ par rapport au BP 2023. Cette hausse permettra d'assurer le déploiement des dessertes supplémentaires, d'accompagner l'ouverture de nouveaux établissements ou encore le développement du transport à la demande et également de faire face à la hausse des coûts de l'énergie. Par ailleurs, le renouvellement des délégations de services publics en Maine-et-Loire et Mayenne ainsi que le renouvellement de quelques lots de marchés scolaires induiront nécessairement des évolutions de prix, notamment du fait des changements de motorisation et des coûts d'entretien des véhicules ;
- Le fonctionnement des lycées, notamment la Dotation annuelle des crédits de fonctionnement (+0,8 M€) octroyée aux lycées, mais également l'attribution d'une dotation complémentaire d'un montant de 1,4 M€ à 93 établissements au titre de la prise en charge de surcoûts énergétiques.

Enfin, il est proposé de mobiliser une enveloppe de 15,72 M€ d'autorisations d'engagement et de **11,35 M€** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du marché annuel de prestations à engager auprès de Solutions&co pour 2024 afin que cette structure puisse poursuivre, pour le compte de la Région et des collectivités partenaires, des opérations d'aménagement et/ou de construction ou toute autre activité destinée à favoriser leur expansion économique ainsi que leur développement touristique et social.

La répartition des dépenses de politiques publiques par commission sectorielle s'établit comme suit :

Dépenses Réelles de Fonctionnement - Politiques publiques 853,5 M€



ii. Les dépenses d'administration générale

Les dépenses d'administration générale comprennent les charges de personnel et les charges générales. Elles représentent 23,89 % des dotations en crédits de paiement de fonctionnement, soit 290,7 M€.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 202,7 M€ soit 16,7 % des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont en hausse de 11,45 M€ (hors chèques déjeuner) par rapport au Budget primitif 2023. La moitié de cette hausse (6,71 M€) est liée aux mesures gouvernementales (l'augmentation en année pleine de 1.5 % du point d'indice décidée en 2023, l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires aux agents à partir du 1^{er} janvier 2024, ou bien encore la revalorisation de 10 % des frais de mission). A cela s'ajoute la création de 22 postes au profit des lycées et 14 pour prendre acte de la reprise en régie, par la Région, de l'activité du service communication de Solutions & Co. Ces créations d'emploi sont compensées par des économies réalisées par ailleurs (exemples : diminution du marché de prestations avec Solutions&Co et des financements attribués dans le cadre de Natura 2000...).

Les autres charges d'administration s'élèvent à 88 M€, soit 7,24 % des dépenses de fonctionnement. Parmi ces dépenses, comme l'année précédente, 50,95 M€ concernent le reversement aux Départements ligériens du produit de l'ancienne Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) prévu par la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Par ailleurs, 8,4 M€ concernent le reversement à l'Etat d'une partie des financements dédiés à l'apprentissage suite à la recentralisation de cette compétence, conformément à l'article 76 de la Loi de Finances initiale pour 2020. Outre ces deux postes de dépenses significatifs, les autres charges d'administration générale, quasi stables par rapport au BP 2023, se composent notamment :

- Des dépenses d’entretien et des consommations liées à notre patrimoine immobilier (énergie, fluides...);
- Des dépenses associées à la gestion et à la modernisation de notre parc informatique et de notre architecture réseau, celles concernant les abonnements internet et de téléphonie, ainsi que les dépenses associées aux financements des outils informatiques (licences, frais de maintenance);
- Des dépenses associées aux fournitures et petits matériels nécessaires au fonctionnement des services régionaux.

iii. Les fonds européens imputés en fonctionnement

L’exercice 2024, dans la continuité du Budget primitif 2023, sera marqué par la poursuite de la montée en puissance des fonds européens en section de fonctionnement.

A l’occasion du Budget primitif 2024, il est ainsi proposé d’inscrire **30,73 M€** de dépenses de fonctionnement au titre des fonds européens, ce qui représente environ 2,5% des dotations en crédits de paiement de fonctionnement proposées.

iv. Les frais financiers

Les frais financiers représentent 3,45 % du budget de fonctionnement, pour un montant de **42 M€** soit une hausse de + 3 M€ par rapport au BP 2023.

Le 14 septembre dernier, la Banque Central Européenne (BCE) relevait ses taux directeurs, pour la 10^{ème} fois d’affilée depuis juillet 2022, dans l’objectif de résorber l’inflation. Ainsi, le principal taux de la BCE, le taux de refinancement, a été relevé à 4,50 %. Comme indiqué par la banque centrale, « *sur la base de son évaluation actuelle, le Conseil des gouverneurs considère que les taux d’intérêt directeurs de la BCE ont atteint des niveaux qui, maintenus pendant une durée suffisamment longue, contribueront fortement au retour au plus tôt de l’inflation au niveau de l’objectif de 2%* ». ²

Une majorité d’économistes³ ne prévoit pas d’assouplissement monétaire avant le second semestre 2024. En revanche, les taux auraient atteint un plateau et il n’est pas anticipé, à ce stade, de nouveaux resserrements dans les mois à venir. Ces projections restent toutefois fragiles dans un contexte mondial de ralentissement économique qui se confirme en zone euro, en Chine et même aux Etats-Unis. Les fortes tensions géopolitiques et la crise au Moyen-Orient participent du renforcement de ces incertitudes.

L’OAT 10 ans (indice définissant le taux auquel l’Etat français emprunte sur les marchés financiers), est passé de 0,2 % au 1^{er} janvier 2022 à 3,543 % au moment de la rédaction du présent rapport. Selon l’étude menée par Finance Active⁴ sur 3.000 offres bancaires adressées à 150 collectivités, le niveau moyen des taux fixes des prêts sur 15 ans a ainsi atteint 4 % au deuxième trimestre. Et alors que les taux devraient se stabiliser, le renchérissement des marges de marché prolonge le mouvement de détérioration des conditions d’accès à l’emprunt.

² Communiqué de presse de la BCE du 14 septembre 2023

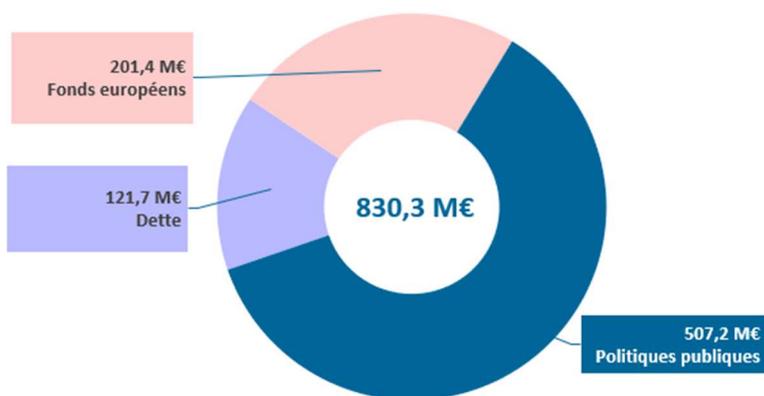
³ 60% des 69 économistes interrogés par Reuters entre le 5 et le 7 septembre – La Tribune le 20 septembre 2023

⁴ conseil en gestion de dette auprès du secteur public

En 2023, la Région des Pays de la Loire a emprunté à un taux moyen de 4,11 %, comparé à 2,12 % en 2022. Pour 2024, les projections d'emprunt ont été établies sur la base de taux d'intérêt estimés à 4,4%.

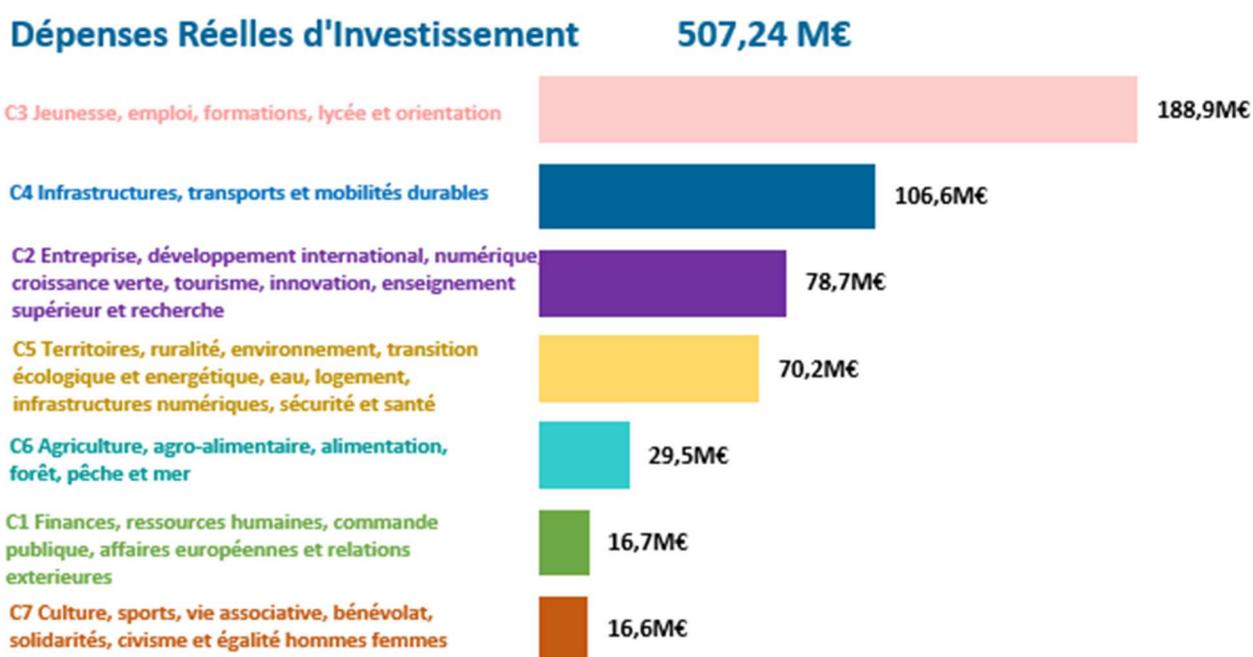
2. Les dépenses d'investissement

Les dotations en crédits de paiement d'investissement telles que proposées dans le Budget primitif 2024 s'établissent à **830,34 M€** contre 827,06 M€ au Budget primitif 2023, dont 507,24 M€ dédiés au financement des politiques publiques (montant en hausse par rapport aux 495 M€ votés au BP 2023 et supérieur à la période précédant la crise sanitaire).



Les dépenses d'investissement dédiées aux politiques publiques

La répartition des dépenses d'investissement dédiées aux politiques publiques est présentée dans le diagramme ci-dessous.



Les efforts d'investissement porteront sur l'exercice 2024, pour l'essentiel, sur les politiques suivantes :

- **+ 12,43 M€ sur les infrastructures ferroviaires** sous l'effet notamment de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence (Train Tram Sud Loire et Etoile mancelle),
- **+ 7,5 M€ pour les opérations de travaux dans les lycées** avec un axe fort sur le renforcement de la performance et la rénovation énergétique des bâtiments,
- **+ 6 M€ pour les équipements et le numérique** dans les lycées,
- **+ 3 M€** pour les investissements en faveur des **instituts de formations sanitaires et sociales**.

C. Les recettes du Budget primitif 2024

Le montant total des recettes proposées au Budget primitif 2024 s'élève à **1 782,75 M€** (hors dette) :

- Les recettes de fonctionnement s'établissent à **1 453,32 M€** contre 1 455,73 M€ au Budget primitif 2023, soit une baisse de -2,40 M€ ;
- En investissement, il est proposé d'inscrire **329,43 M€** contre 361,11 M€ au Budget primitif 2023, soit une baisse de -31,68 M€.

Avant de présenter dans le détail les types de recettes et leur niveau prévu au Budget primitif 2024, il semble utile de faire un point d'actualité sur l'avancée des débats parlementaires qui entourent le Projet de Loi Finances 2024.

1. Les impacts du projet de Loi de Finances initiale pour 2024 sur les recettes régionales

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024) s'inscrit dans une trajectoire de rétablissement des comptes publics et dans un contexte de sortie des crises sanitaire, énergétique et inflationniste. Plusieurs dispositions impactent directement les recettes des Régions (1.1). Le PLF 2024 traduit par ailleurs la priorité donnée à la planification écologique, avec un accroissement des moyens et en particulier le renforcement du fonds vert (1.2).

1.1- Les principales dispositions du PLF 2024 relatives aux dotations/concours financiers

La loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027, adoptée définitivement le 15 novembre dernier, donne un cadre stratégique au PLF 2024 en fixant un objectif de réduction du déficit public en deçà des 3,0 % du PIB à horizon 2027. Elle engage ainsi l'ensemble des administrations publiques locales à participer à la maîtrise des dépenses publiques à travers un objectif annuel de réduction des dépenses de fonctionnement de 0,5% par rapport à l'inflation.

S'il n'est pas prévu de mécanisme contraignant de type « contrats de Cahors » en cas de non-respect de cette cible, **la trajectoire financière 2024-2026 de la Région s'inscrit toutefois en cohérence avec ces objectifs.**

En revanche, Régions de France a d'ores et déjà fait connaître son opposition à toute contrainte qui se traduirait, dans les années à venir, par un plafonnement des dépenses d'investissement des Régions ou de leur dette, alors même que l'État ne cesse d'appeler les collectivités à augmenter leurs dépenses d'investissement dans le cadre du financement de la transition écologique.

Si le PLF 2024 n'impose rien de tel à ce stade, il rappelle, dans la continuité de la loi de programmation, la nécessité pour les administrations publiques locales (APUL) de dégager un solde positif de + 0,2 % de PIB en 2026 et +0,4 % en 2027. Or, cet objectif ne peut être réalisé qu'aux dépens des dépenses d'investissement sur cette période.

Trajectoire d'évolution en volume des dépenses des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre

	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Fonctionnement (objectif)	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
Investissement (calcul)	+5,0%	+2,1%	-5,7%	-2,4%	-0,3%
Ensemble (PLPFP)	+0,9%	+0,2%	-1,9%	-1,0%	-0,5%

Source : *Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 – Calculs FCL – Gérer la Cité*

1.1.1- Poursuite de la baisse des dotations de l'Etat

La Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027 précise que « *la contribution à la maîtrise de la dépense publique qui est demandée aux collectivités ne repose pas sur une baisse programmée des concours de l'État sur la période – lesquels au contraire progresseront entre 2023 et 2027* ».

Pour autant, l'analyse détaillée de l'enveloppe normée fait apparaître des baisses :

- ✓ Une diminution du montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et du transfert de la part régionale de taxe foncière au bloc communal et aux Départements, les Régions ont été compensées notamment par l'attribution d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Après une baisse de 207 M€ entre 2017 et 2022, la DCRTP des Régions s'est élevée à 467 M€ pour 2023, dont 5,9 M€ pour la Région des Pays de la Loire. Le PLF 2024 prévoit d'appliquer une nouvelle minoration de 20 M€ de la DCRTP des Régions, soit une baisse de - 4,3 % de l'enveloppe. La perte pour la Région des Pays de la Loire est estimée à **-1,2 M€** (-20,18 %) par rapport au montant notifié en 2023.

- ✓ La non-reconduction d'une enveloppe de 107 M€ versée aux Régions en 2022 et 2023 au titre de la compensation des frais de gestion relatifs à la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et à la CFE (Cotisation foncière des entreprises).

Dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle, une fraction des frais de gestion a été affectée aux Régions. Le Gouvernement avait instauré en Loi de Finances 2022 et 2023 une dotation de 107 M€ afin de neutraliser l'intégralité de la baisse des frais de gestion de CVAE et CFE et de permettre aux Régions de percevoir en 2022 et 2023 le même montant au titre du financement de la formation professionnelle que celui perçu en 2021 (1 122 M€).

La suppression de cette enveloppe de 107 M€ est jugée inacceptable par les Régions, qui s'interrogent d'ailleurs sur la conformité d'une non-reconduction d'une compensation liée à une réforme fiscale nationale avec l'article 72-2 de la Constitution. En cas de suppression de cette disposition, cela représenterait une **perte de 4,96 M€ pour la Région des Pays de la Loire**.

En l'état actuel des débats parlementaires sur le PLF 2024, les amendements soumis sur ces deux sujets n'ont, pour le moment, pas été retenus. A l'instar de leur mobilisation en 2023 et alors qu'elles avaient obtenu gain de cause, les Régions continuent de se mobiliser, à travers Régions de France, pour le maintien de cette enveloppe de 107 M€ en 2024 et dans l'attente, la Région des Pays de la Loire a décidé de maintenir cette recette de 4,96 M€ dans son BP 2024.

1.1.2- Mise en place d'un mécanisme d'encadrement de l'IFER sur les entreprises de réseaux portant sur les réseaux de télécommunications fixes

Les IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises en Réseau) ont été mis en place par la Loi de Finances Initiale 2010 (loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 article 2) suite à la suppression de la taxe professionnelle. Sur les 9 composantes des IFER, les Régions en perçoivent deux depuis 2011 :

- La composante relative au matériel roulant ;
- La composante relative aux répartiteurs principaux (dite « IFER Fixe »).

A partir de 2024, un mécanisme de plafond sera appliqué sur le produit de cette dernière imposition, à hauteur de 400 M€ et indexé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Dès que le produit d'IFER télécommunication collecté dépassera les 400 M€, un coefficient minorant s'appliquera au niveau du tarif.

Dans l'immédiat, ce plafonnement n'aura pas d'incidence sur les ressources des Régions car le produit de cette composante de l'IFER n'a pas encore atteint ce seuil (358 M€ en 2022⁵). Il faudra toutefois s'assurer que ce nouveau plafonnement ne vienne pas réduire sur le long terme le dynamisme de cette recette, déjà affaibli par le démantèlement progressif des réseaux de cuivre combiné aux exonérations de 5 ans octroyées aux opérateurs pour encourager l'installation des réseaux fibres.

⁵ Source : fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI)

1.1.3 – Actualisation des compensations pérennes et mise en place de deux nouvelles compensations

Le PLF 2024 prévoit une actualisation de la compensation pérenne relative au SEGUR (**14,3 M€** au lieu de 12,1 M€ au BP 2023) et au transfert de la gestion des sites Natura 2000 prévu par la loi 3DS (**0,12 M€** au lieu de 0,06 M€ prévus au BP 2023).

Par ailleurs, pour la première fois, il est proposé de compenser des pertes de recettes et non des charges supplémentaires :

- Une compensation provisionnelle d'un montant de 22,6 M€ liée à la mise en œuvre du décret du 27 avril 2023 relatif aux réductions sur les tarifs de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires et à leurs ayants cause ; la Région des Pays de la Loire devrait ainsi percevoir **680 K€** ;
- Une compensation provisionnelle d'un montant de 4,55 M€ liée à la réforme des droits d'inscription dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie en application de l'arrêté du 27 mars 2023 ; la Région des Pays de la Loire devrait percevoir **70,28 K€**.

1.1.4 – D'autres compensations restent en discussion et seront réexaminées courant 2024 pour une application probable pas avant le PLF 2025

La Commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC) a pour mission le contrôle de la compensation financière allouée en contrepartie des transferts de charges entre l'État et les collectivités territoriales, et la fixation du droit à compensation attribué à chaque collectivité au titre de ces transferts. Lors de sa séance du 9 octobre dernier, les Régions et l'Etat n'ont pas, à ce stade, trouvé d'accord s'agissant des droits à compensation définitifs concernant :

- L'augmentation des taux et plafonds des bourses pour les étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation de certaines professions de santé, qui doivent être alignés à ceux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- La revalorisation des indemnités de stages versées aux étudiants inscrits dans les instituts de certaines professions de santé ;
- Les étudiants en masso-kinésithérapie dont le diplôme est désormais aligné sur le système LMD (Licence-master-doctorat).

Outre la méthodologie de calcul sur ce dernier volet, les Régions contestent formellement, dans les trois cas, l'exclusion des demandeurs d'emploi de l'assiette des effectifs pris en compte pour calculer le montant du droit à compensation et demandent donc que les droits à compensation définitifs soient examinés lors d'une CCEC ultérieure (prévue mi-2024).

Par ailleurs, à défaut pour toutes les Régions d'avoir pu consolider les données sur les effectifs concernés, les droits à compensation relatifs à la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle seront définitivement arrêtés lors de la prochaine séance de la CCEC courant 2024 avec un impact sur les recettes attendu au titre du PLF 2025.

1.2- La contribution attendue des Régions à la transition écologique

1.2.1 – Le réabondement du fonds vert

Parmi les mesures phares du PLF 2024, l'Etat annonce la mobilisation d'une enveloppe de 10 milliards d'euros, dont 7 milliards portés par les ministères de la Transition écologique et de la Transition énergétique et 3 milliards d'euros portés par d'autres ministères, notamment celui de l'Agriculture.

Dans ce cadre, le fonds vert est pérennisé et passera en 2024 de 2 à 2,5 milliards d'euros. Il financera à la fois des actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côte) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches). Les recettes issues de ce fonds vert sont estimées par la Région des Pays de la Loire à 2,8 M€ pour 2024 (1,5 M€ en investissement et 1,3 M€ en fonctionnement).

1.2.2 – La généralisation du « budget vert » dans les collectivités

Le PLF 2024 prévoit la généralisation des budgets verts pour toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, alors même que certaines collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans ce type d'initiatives. En donnant un cadre législatif, il s'agit ainsi d'harmoniser les démarches et de proposer une méthode de classification des dépenses budgétaires selon leur impact sur l'environnement.

L'objectif est de pouvoir mesurer, le plus objectivement possible, le niveau de contribution des collectivités aux enjeux de transitions. A terme, il est souhaité que les futurs choix d'investissement des collectivités soient systématiquement opérés sous l'angle de leur impact environnemental. Le budget vert a donc pour vocation de devenir, outre un outil de transparence budgétaire et financière, un outil d'aide à la décision pour orienter qualitativement les dépenses vers la transition écologique.

La mise en place de ces budgets verts est prévue selon les dispositions suivantes :

- Une annexe budgétaire « Impact du budget pour la transition écologique » sera mise en place à l'occasion du compte administratif 2024 (ou compte financier unique) ;
- Un cadre harmonisé expérimental pour définir une méthodologie de cotation des dépenses sera coconstruit avec les collectivités et ne concernera qu'un nombre restreint d'axes d'analyse. Seules les dépenses d'investissement seront concernées ;
- Les principales dépenses d'investissement favorables seront identifiées, des ratios seront également définis pour mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition ;
- Cette démarche expérimentale sera généralisée aux seules collectivités, groupements de collectivités ou établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants. La démarche permet aux collectivités plus petites d'y participer sur la base du volontariat.

La Région des Pays de la Loire mesure l'importance stratégique de positionner ces sujets au cœur de ses actions quotidiennes. Elle a d'ailleurs fait de la transition écologique, un des marqueurs de son mandat.

De fait, il a été décidé en début d'année 2023 d'initier, **pour le Budget primitif 2024, une première démarche de budgétisation verte**. Un rapport spécifique présente en détail la méthodologie retenue ainsi qu'une classification de l'ensemble des dépenses régionales, en fonctionnement comme en investissement. La Région se positionne ainsi en avance de phase par rapport à la réglementation, sur un périmètre plus ambitieux. L'expérience ainsi acquise permettra de prendre part à la co-construction nationale de cette démarche.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la Région se composent des recettes fiscales, des concours financiers de l'Etat, des fonds européens et des recettes générées par la mise en œuvre des politiques régionales.

i. Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à **1 247,28 M€** contre 1 228,31 M€ inscrits au BP 2023, soit une hausse de +18,97 M€.



La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est la principale recette fiscale régionale puisqu'elle représente, à elle seule, plus de 67 % du panier fiscal de la Région et 58 % des recettes de fonctionnement. Pour rappel, la TVA se compose de deux parts :

- **Une fraction perçue depuis 2018 en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement, ou « TVA ex DGF ».** Pour rappel, la DGF était une dotation historique des Régions que le législateur a fait le choix de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2018, au profit de la création d'une part régionale de TVA sur le fondement de l'article 149 de la Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016.
- **Une fraction perçue depuis 2021 en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou « TVA ex CVAE ».** Pour anticiper les conséquences économiques de la crise sanitaire et alléger la fiscalité des entreprises, le Gouvernement a fait le choix de supprimer, à compter de 2021, la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Pour compenser cette perte, le Gouvernement a attribué aux Régions une nouvelle fraction de TVA fondée sur l'article 8 de la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020. Conformément aux dispositions de cet article, cette fraction de TVA intègre désormais depuis 2023 l'ancien Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Au BP 2024, il est proposé d'inscrire :

- Une recette de **249,35 M€** (243,20 M€ au BP 2023) pour la fraction de TVA ex DGF, soit une hausse de + 6,15 M€,
- Une recette de **588,8 M€** (574,3 M€ au BP 2023) pour la Fraction de TVA ex-CVAE, soit une hausse de + 14,5 M€.

La seule comparaison de BP à BP n'est pas suffisante pour comprendre le mécanisme de construction de ces prévisions. Chaque année, les quotes-parts de TVA versées à la Région sont calculées sur la base du montant perçu l'année précédente, auquel est appliqué un taux de dynamisme de TVA. Au moment de la préparation de son budget, la Région s'appuie donc sur les hypothèses de dynamisme de TVA envisagées par l'Etat sur l'année N pour définir sa base de calcul, et sur l'année N+1 pour définir la dynamique de la recette sur l'année suivante.

Ainsi, les prévisions du BP 2023 ont été faites sur une prévision de dynamisme de TVA de 4,7 %, contre 5 % prévu dans le PLF 2023. Preuve de la difficulté de l'exercice de prévision, les services de l'Etat ont communiqué en septembre sur une progression finalement limitée à 3,7 %.

Aussi, une fois l'atterrissage du produit de TVA 2023 actualisé, les prévisions de recettes pour le BP 2024 ont été construites sur la base d'un dynamisme de TVA de 4,5 %, en cohérence avec les dernières hypothèses de l'Etat à la date de rédaction de ce rapport.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

En section de fonctionnement, la TICPE se compose de deux parts principales : la TICPE forfaitaire qui constitue la plus importante des 2 parts (80 %), et la TICPE modulation (20 %).

- La TICPE forfaitaire

Les transferts de compétences issus de la Loi « Libertés et Responsabilités Locales » (LRL) de 2004 ont été financièrement compensés via l'octroi d'une fraction unique de tarif de TICPE portant sur le gazole et le supercarburant sans plomb. Il s'agit d'une part forfaitaire qui évolue au gré des transferts de compétences. Ainsi depuis 2023, la compensation financière du Ségur de la Santé est désormais intégrée à cette part forfaitaire, qui comprend également :

- La part perçue au titre de la compensation liée à la Loi Natura 2000 ;
- La part 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration ;
- La part liée au transfert de la compétence orientation et appelée part « DRONISEP ».

Au global, la part forfaitaire de TICPE est ainsi attendue, au BP 2024, à **172,83 M€** contre 169,65 M€ au BP 2023, soit une hausse de 3,11 M€ principalement liée à la part SEGUR (14,3 M€ au lieu de 12,1 M€ en 2023, soit +2,2 M€).

- **La TICPE dite « modulation »**

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la Loi de Finances Rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole. Pour 2024, le produit prévisionnel de cette recette est attendu à **41,29 M€**, en légère baisse (-0,27 M€) par rapport à 2023.

La taxe sur les cartes grises

La taxe sur les certificats d'immatriculation est assise sur le nombre d'immatriculations issu de la vente de véhicules constatée sur le territoire ligérien. Le montant de cette taxe est corrélé à la puissance fiscale du véhicule, à son type (véhicule particulier, motocyclette, tracteur...) et à son ancienneté (véhicule neuf ou d'occasion de plus de 10 ans).

Selon les dernières données de l'AAA DATA⁶, le marché automobile français continue de bien se porter à fin octobre avec une hausse, sur ce dernier mois, des ventes des véhicules neufs aux particuliers de +22 % et des véhicules utilitaires à +20 %. Le marché de l'occasion reste dynamique également (+8 %).

Par rapport à 2022 sur la même période, le marché de l'automobile observe ainsi une progression de 16,5 %. Mais cette croissance semble encore principalement liée à la livraison des modèles commandés il y a plusieurs mois. Selon cette même étude, « *le marché est positif mais donne des signes avant-coureurs de ralentissement* » avec le niveau des nouvelles commandes qui semblent se tasser.

Par ailleurs, la tendance observée ces derniers mois se confirme avec un mix électrifié (électriques et hybrides) en croissance tandis que l'offre automobile thermique (hors GPL) est systématiquement en baisse.

Aussi, malgré les mesures prises pour l'exercice 2023 (hausse du tarif fiscal et suppression de l'exonération facultative sur les véhicules hybrides), la Région anticipe une baisse de rendement de cette recette fiscale de l'ordre de 2 % par an, avec un produit prévisionnel estimé au BP 2024 à 130 M€ (133 M€ en 2023).

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Dans le cadre du Budget primitif pour 2024, il est attendu une recette à hauteur de **35,9 M€** Cette contribution se compose de deux parts distinctes :

- **L'IFER ferroviaire**, pour lequel il est proposé d'inscrire une recette de 17,86 M€ soit une hausse de +2,28 M€ par rapport au BP 2023,
- **L'IFER télécom**, pour lequel il est proposé d'inscrire une recette de 18,01 M€, en baisse de -2,32 M€ par rapport au BP 2023 afin d'anticiper le repli de son assiette fiscale basée sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre désormais concurrencés par la fibre optique.

⁶ AAA Data (association spécialisée dans le traitement des données d'immatriculation en France) – communiqué de presse du 1^{er} novembre 2023

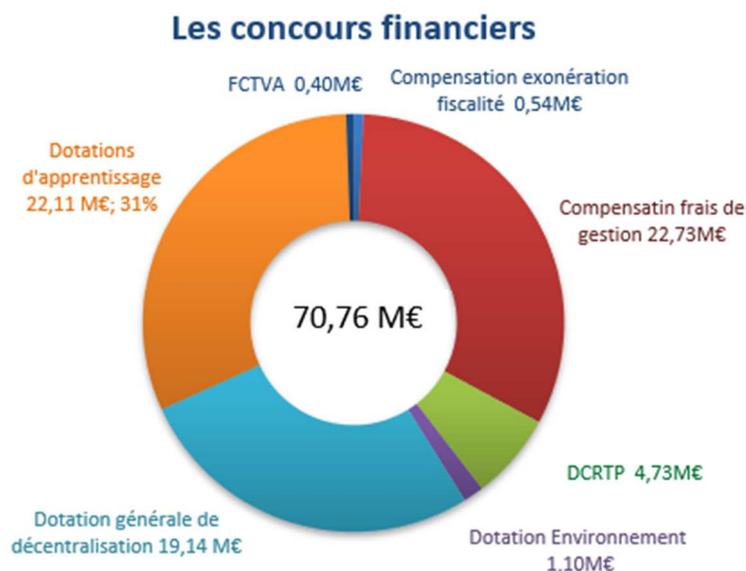
Les ressources de la formation professionnelle

Cette recette comprend les deux composantes suivantes :

- **Une part de TICPE** dont le montant était figé depuis sa création en 2014 à hauteur de 14 M€. Cette fraction a été revalorisée de 5 M€ à partir de 2022 afin de compenser la hausse de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle décidée par l'Etat. Il est proposé de reconduire cette recette pour un montant identique à celui du BP 2023 soit 19 M€.
- **Les frais de gestion** perçus par l'Etat au titre de la fiscalité locale. La suppression de la taxe d'habitation et la réforme des impôts de production a transformé une partie des frais de gestion en une dotation figée. Au BP 2024, cette recette est attendue à hauteur de **10,13 M€**, stable par rapport au montant notifié en 2023. A noter que le montant inscrit au BP 2023 (11,35 M€) avait été surestimé alors qu'en parallèle, la part restante des compensations des frais de gestion au titre de la taxe d'habitation et de la CVAE (cf. paragraphe ci-dessous) avait été sous-estimée. Au global, ces compensations resteront stables de 2023 à 2024.

ii. Les concours financiers de l'État

En section de fonctionnement, les concours financiers sont anticipés à hauteur de **70,76 M€** contre 69,18 M€ inscrits au Budget primitif 2023, soit une hausse de 1,59 M€.



Les dotations pour l'apprentissage : Un montant de **22,11 M€** est inscrit au Budget primitif 2024 en fonctionnement ; ce montant est identique à celui inscrit au Budget primitif 2023. Il sert à financer la compétence résiduelle de la Région pour soutenir les centres de formation des apprentis.

La Dotation de compensation de perte des frais de gestion : la suppression de la taxe d'habitation et la réforme des impôts de production a transformé une partie des frais de gestion en une dotation qui se décompose en trois parts :

- La dotation de compensation des frais de gestion au titre de la taxe d'habitation (13,57 M€) ;
- La dotation de compensation des frais de gestion au titre de la CVAE part communale (4,20 M€) ;
- La dotation de compensation des frais de gestion au titre de la CVAE part régionale (4,96 M€).

En 2024, cette dotation est projetée à hauteur de **22,73 M€**, en légère progression par rapport au BP 2023 (+1,2 M€), mais stable par rapport aux montants définitivement notifiés en 2023 par les services de l'Etat. A noter qu'à la date de rédaction de ce rapport, la part relative à la CVAE a été maintenue dans l'attente d'un amendement gouvernemental venant restaurer la dotation nationale de 107 M€.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : Un montant de **19,14 M€** est inscrit au Budget primitif 2024 en fonctionnement. Ce montant est identique à celui inscrit au Budget primitif 2023.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : Lors de la préparation budgétaire 2023, la Région anticipait déjà une baisse de cette dotation, pour un montant de 4,56 M€. Toutefois, un amendement voté en loi de finances après le vote du BP a finalement maintenu l'enveloppe à 5,93 M€ pour la Région des Pays de la Loire.

Pour 2024, l'Etat prévoit de diminuer de 20 M€ la DCRTP des Régions. Cela se traduit pour les Pays de la Loire par une inscription réduite à **4,73 M€** (-1,2 M€).

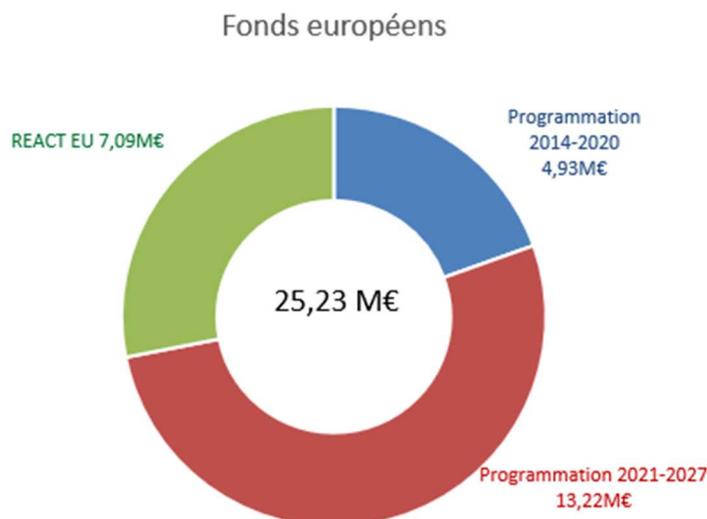
La Dotation Environnement : L'année 2023 a été marquée par le transfert de la gestion du réseau Natura 2000, en application de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS ». Ce transfert fait l'objet d'une compensation financière sous forme de dotation dont le montant est estimé, pour la Région des Pays de la Loire, à **1,1 M€**. Cette compensation n'est pas pérenne et prendra fin en 2027.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : Le FCTVA compense de manière forfaitaire la TVA acquittée sur certaines dépenses et ne pouvant être récupérée par voie fiscale. Cette dotation est calculée sur une partie des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisée l'année précédente. Au regard des prévisions de mandatement sur la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire au BP 2024, le même montant qu'au Budget primitif 2023, soit **0,40 M€**.

La Dotation de compensation exonération fiscalité locale : comme pour la DCRTP, la Région anticipait lors de la préparation du BP 2023 la suppression de cette dotation. Finalement, un montant de 1,08 M€ a été notifié à la Région au titre de l'exercice 2023. La baisse de cette dotation pourrait donc être plus progressive et il est dès lors proposé d'inscrire **0,544 M€** au titre du BP 2024.

iii. Les fonds européens

En section de fonctionnement, l'ensemble des fonds européens représente **25,23 M€** de recettes pour 2024, en baisse de 17,70 M€ par rapport au Budget primitif 2023.



Parmi ces recettes, près de 12 M€ relèvent encore de l'exécution de la programmation 2014-2020 renforcée par le plan de relance européen REACT EU. Ces recettes comprennent une part d'assistance technique (3,11 M€) calculée suivant les remontées de dépenses auprès de la Commission Européenne, une part de recettes FSE (Fonds Social Européen) pour 2,3 M€ et une part de fonds FEDER (6,6 M€).

Par ailleurs, compte-tenu de la programmation des premiers dossiers FSE+ au printemps 2023, des premiers dossiers FEDER et FTJ à l'automne 2023, il est proposé d'inscrire 13,22 M€ de recettes au titre de la programmation 2021-2027 sur ces mêmes fonds.

iv. Les autres recettes

Les produits des autres recettes régionales sont proposés en 2024 à **110,05 M€** contre 115,31 M€ au Budget primitif 2023, soit une baisse de - 5,26 M€. Cette évolution s'explique principalement par les fortes variations du plan d'investissement dans les compétences.

Le Plan d'investissement dans les compétences

Le principe de reconduction d'un nouveau cycle pluriannuel de pactes régionaux d'investissement dans les compétences a été arrêté en septembre 2023, pour la période 2024-2027. Les propositions de recettes sont établies dans l'hypothèse de la conclusion d'une convention PACTE 2024 à hauteur de 50 M€. Ainsi, le premier versement de la participation de l'Etat représenterait un montant de 20 M€, auquel s'ajoutera le montant du 2^{ème} versement de la convention PACTE 2023 (8,85 M€). Il est donc proposé au Budget primitif 2024 l'inscription d'une recette de **28,85 M€** au titre du Plan d'investissement dans les compétences, en baisse de 22,41 M€ par rapport à 2023.

Le Ségur de la Santé

La Région a augmenté dès 2020, dans le cadre du Plan de relance régional, les places de formations en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnant éducatif et social. Dans le cadre du Ségur de la Santé et de France Relance, l'Etat a souhaité accompagner les Régions pour financer la hausse de nouvelles places pour les années 2021 à 2024. A ce titre, **1,22 M€** de recettes sont attendues de l'Etat pour le financement cette année des places ouvertes entre 2020 et 2022. Il s'agit du dernier versement sous forme de subvention puisqu'à compter des formations ouvertes en 2023, la compensation prend la forme d'une part de TICPE.

Les recettes formation professionnelle et apprentissage

Des reversements de subventions sont attendus en 2024 à hauteur de **3 M€**. En effet, il s'agit de constater la différence entre les avances versées par la Région aux opérateurs de ces dispositifs (dont la Caisse des dépôts et consignations), et les montants réellement engagés. Cet excédent de trésorerie est donc reversé à la Région.

Le FARPI

Le Fonds d'Aide à la Rémunération du Personnel d'internat (FARPI) est une part de la contribution des familles au service annexe d'hébergement des EPLE, ayant pour objet de financer une partie de la rémunération des personnels affectés au service de restauration et d'internat. Pour 2024, cette recette est estimée à **9 M€**.

Les transports

L'exploitation des services de transports scolaires, interurbains et maritimes génère des recettes tarifaires et des dotations de transferts de compétences accordées aux agglomérations. Ces recettes sont estimées à **34,27 M€** en 2024, dont :

- 7,56 M€ pour les transports interurbains
- 1,71 M€ pour les transports maritimes
- 25,00 M€ pour les transports scolaires

D'autres recettes de transports sont proposées pour un montant de 1,17 M€. Elles correspondent à l'exploitation des lignes routières régionales (0,39 M€) et à la tarification Métrocéane (0,25 M€), aux participations à la plateforme Destineo (0,07 M€), et aux pénalités de retard dans la livraison de rames de train (0,47 M€).

Les remboursements d'avances et autres recettes « action économique »

Les prêts, octroyés par la Région et assortis de taux d'intérêts donnent lieu à la perception de recettes estimées à 1,26 M€ au titre de l'année 2024.

Par ailleurs, 1,03 M€ de recettes sont envisagées en 2024, au titre de la participation de l'Etat au fonctionnement des pôles de compétitivité (0,63 M€), et des participations de BPI France au projet « 10 000 accompagnements des PME vers l'industrie du futur » (0,40 M€).

Les autres recettes culture, sport et action sociale

Les recettes générées par la politique culturelle et sportive sont inscrites à hauteur de 0,89 M€ pour 2024. Elles sont complétées de 0,14 M€ de produits issus de la vente d'espaces publicitaires au titre de parrainage de l'évènement sportif Tour des Pays de la Loire.

Par ailleurs, les produits issus du e-Pass culture sont inscrits à hauteur de 0,24 M€.

Le programme SARE et les autres recettes « environnement »

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) est financé par des certificats d'économie d'énergie. Compte-tenu des projets programmés, il est attendu 1,83 M€ de produits de CEE en 2024. Par ailleurs, la Région s'est associée à différents organismes (ADEME, Office français de la biodiversité) pour mener à bien des projets dans le cadre de sa politique environnementale. A ce titre, il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2024 des recettes de 0,14 M€.

Les redevances et loyers

La Région perçoit des redevances au titre de l'occupation de son domaine privé ou public. Au Budget primitif 2024, elles représentent 5,88 M€, et sont principalement orientées dans le domaine de l'économie et de l'innovation. En effet, la Région a fait le choix d'investir dans divers Technocampus (EMC² pour les composites, Océan pour les énergies marines, alimentation, électronique, robotique). Ces plateformes allient recherche et industrie et permettent à leurs utilisateurs de bénéficier d'équipements de pointe pour développer des projets innovants.

L'occupation de ces locaux génère près de 3,61 M€ de recettes. Elles sont complétées des redevances perçues pour la formation sanitaire et sociale (1,28 M€), pour la culture (0,58 M€ pour le site de Fontevraud) et pour la location d'une partie des bâtiments administratifs (0,41 M€).

La gestion de personnel

Les activités de gestion du personnel permettent de dégager près de 2,35 M€ dans le cadre de la mise à disposition d'agents auprès d'autres organismes, par la quote-part payée par les agents régionaux pour la mise en place des chèques vacances ou chèques-déjeuner, ou de divers remboursements, ainsi que les participations au fonctionnement de la crèche régionale.

Les recettes d'administration générale, les produits financiers et autres opérations comptables

Au Budget primitif 2024, ces produits sont estimés à **7,81 M€**, dont 3,98 M€ pour les produits financiers. Ces derniers correspondent aux contrats de SWAP (échange de taux d'intérêt) en cours.

Divers recouvrements sont attendus en 2024 (0,81 M€), notamment au titre des remboursements versés par les assureurs pour des sinistres subis dans les établissements scolaires, des remboursements de taxe foncière dans le cadre de la mise en location de locaux régionaux ou des nouvelles recettes tarifaires sur le magazine régional.

Par ailleurs, les écritures comptables nécessaires à la gestion des provisions, permettent d'enregistrer en moyenne 3 M€ de recettes en intégrant les reprises sur provisions (pour dépréciation des actifs circulants ou d'autres éléments financiers).

La dotation « agriculture »

Le transfert de la gestion des aides "non surfacières" du FEADER décidé dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune est financé par une dotation d'un montant, au niveau national, de 100M€ dont 9,3 M€ pour la Région des Pays de la Loire. Ce versement prendra fin à l'issue de la programmation 2023-2027. Dans le cadre du vote du BP 2023, cette dotation avait été inscrite en section d'investissement. Or, conformément aux précisions apportées par l'instruction comptable, cette dotation doit désormais être rattachée à la section de fonctionnement.

Le Fonds vert

Comme explicité ci-dessus, le fonds vert vient notamment financer des projets en faveur des mobilités vertes. En l'occurrence pour 2024, une partie de ce fonds financera le développement régional du covoiturage pour un montant estimé à 1,3 M€.

3. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de la Région se composent des recettes fiscales, des concours financiers de l'Etat en investissement, des fonds européens et des autres recettes dont l'emprunt.

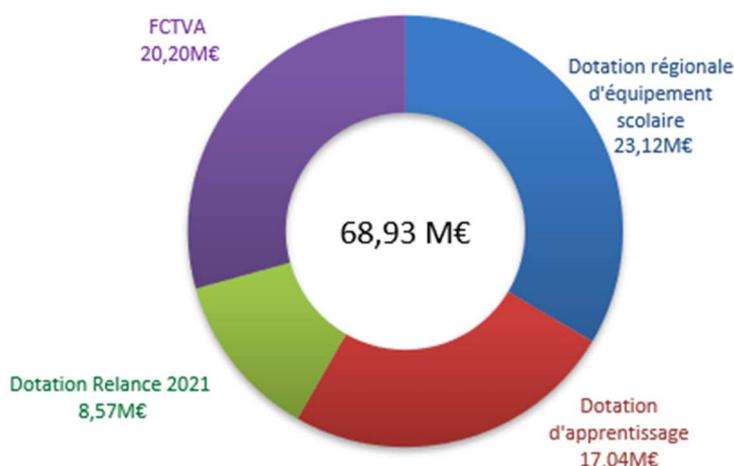
i. Recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu en section d'investissement, composée de la seule Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE) « part Grenelle », s'élève à **38,2 M€** soit + 1,1 M€ par rapport au Budget primitif 2023.

ii. Concours financiers

En section d'investissement, les concours financiers de l'Etat sont inscrits au Budget primitif 2024 à hauteur de **68,93 M€** contre 73,06 M€ au Budget primitif 2023. La baisse de - 4,13 M€ n'est que faciale puisqu'elle est liée au passage de la dotation Agriculture de la section investissement à la section fonctionnement comme expliqué plus haut. En réalité, on note une hausse des concours financiers consolidés de plus de 5 M€, liée quasi exclusivement au versement du solde de la Dotation Relance 2021.

Concours financiers de l'Etat

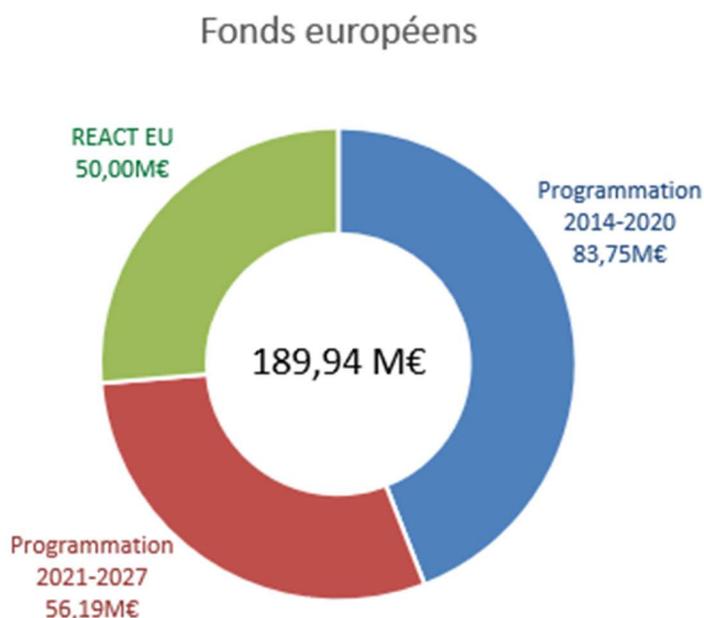


Dans le détail, les concours financiers de l'Etat correspondent :

- **Au fonds « France relance »** : Dans le cadre de l'accord Etat-Régions signé à l'été 2020, le Gouvernement s'était engagé à verser aux Régions une enveloppe de 600 M€ imputable en section d'investissement, afin de financer une partie des dépenses engagées par les Régions pour lutter contre la crise. Cette enveloppe se répartissait entre Régions en fonction de leur poids démographique respectif. Pour les Pays de la Loire, la recette attendue s'élevait à 33,7 M€. Les projets de rénovation énergétique des lycées valorisés pour cette dotation ne sont pas encore achevés. Il est donc proposé au Budget primitif 2024 d'inscrire le solde à recevoir soit **8,57 M€** intégrant également le solde de la DRI attendue sur l'opération de construction du navire Insula Oya 3.
- **A la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)** qui est estimée à **23,12 M€** dans le cadre du Budget primitif 2024, soit un montant identique aux exercices précédents.
- **A la dotation d'apprentissage**, qui sera également identique à celle de l'exercice précédent pour un montant de **17,04 M€**.
- **Au Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** : Au regard de l'objectif de réalisation des dépenses d'investissement 2023, l'inscription d'une recette d'investissement d'un montant de **20,20 M€** est proposée au Budget primitif 2024, en hausse de + 0,2 M€ par rapport au Budget primitif 2023.

iii. Les fonds européens

En section d'investissement, l'ensemble des **fonds européens** représente **189,94 M€** de recettes pour 2024, en baisse de 25,96 M€ par rapport au Budget primitif 2023.



Parmi ces recettes, 133,75 M€ sont inscrites au titre de la programmation 2014-2020, renforcée par la programmation complémentaire REACT EU issue du plan de relance européen. Pour mémoire, la limite d'éligibilité des dépenses étant fixée au 31 décembre 2023, l'année 2024 sera consacrée à clôturer ces programmes d'actions.

Il est donc proposé d'inscrire 133,75 M€ au titre de ces programmations, dont 56,75 M€ relèvent du fonds FEDER, et 77 M€ du FEADER. Concernant ce dernier, un arrêté des comptes est produit chaque année par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), afin que la Région puisse les intégrer dans sa comptabilité en dépenses et en recettes.

Les actions programmées sur les programmes opérationnels 2021-2027 permettent d'envisager des recettes complémentaires de près de 56,19 M€ en 2024, issues du FEDER (32 M€), du FEADER (18,07 M€), du Fonds de Transition Juste (FTJ, 4,50 M€) et du FEAMPA (1,6 M€).

iv. Les autres recettes

Les remboursements d'avances

La Région octroie des prêts et avances remboursables à des bénéficiaires du secteur privé principalement. Ces prêts et avances sont assortis d'un différé d'amortissement et éventuellement de taux d'intérêt avantageux. Il est proposé d'inscrire en 2024, des remboursements de capital à hauteur de **16,96 M€**, en hausse de +5,8 M€ par rapport à 2023.

Les autres recettes « action économique »

Des recettes relevant des actions économiques menées par la Région sont prévues au Budget primitif 2024 à hauteur de **2,46 M€**. Ces recettes sont issues du reversement par BPI France d'aides accordées dans le cadre du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation, volet du programme d'investissement d'avenir (1,20 M€), ainsi que des subventions attendues sur les opérations de réhabilitation des établissements de recherche comme l'Ensam Hall (0,34 M€) ou le laboratoire acoustique de l'université du Mans (0,91 M€).

Les autres recettes enseignement

Les recettes envisagées pour le Budget primitif 2024 dans le domaine de l'enseignement atteignent **1,66 M€**. Elles proviennent :

- De subventions attendues dans le cadre des opérations de réhabilitation des locaux d'enseignement supérieur à savoir, l'IUT du Mans (0,63 M€) et l'extension de Polytech (0,73M€) ;
- De Certificats d'Economie d'Energie pour des travaux d'isolation sur le bâti principalement (0,30 M€).

Les recettes de transport

Des recettes relevant de la politique de transports sont prévues au Budget primitif 2024 pour un montant de **2,72 M€**. Une compensation de 0,79 M€ est attendue de la part de SNCF Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un transfert de matériel roulant. De plus, 2 M€ sont inscrits au titre du remboursement de la part FEDER avancée par la Région sur les travaux de création d'un terminus technique à Ancenis. Cette recette avait fait l'objet d'une inscription au BP 2023, mais les conditions d'exécution n'ont pas été satisfaites en 2023 pour qu'elle soit exécutée.

Nouvelle faculté de santé

Selon le calendrier prévisionnel d'exécution du projet, des recettes sont envisagées en 2024 pour un montant de **3,61 M€**.

Le Fonds Résilience

Le Fonds d'urgence Résilience, mis en œuvre depuis 2020 en soutien aux entreprises du territoire impactées par la crise du COVID-19, est entré dans la phase de remboursement par les entreprises. La dernière échéance de remboursement des prêts alloués en 2021 sera appelée auprès des bénéficiaires. Cela correspond à une recette de **2,89 M€**.

Les contreparties obligatoires des fonds européens

La Région des Pays de la Loire, en tant qu'instructeur unique de l'ensemble des mesures régionalisées FEAMPA, assure l'avance de fonds auprès des bénéficiaires pour le compte des co-financeurs (le Département de la Vendée et le Syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique). La compensation attendue en 2024 est de **0,46 M€**.

Fonds vert

Le fonds vert bénéficiera aux projets régionaux visant à renforcer la performance environnementale au moyen des actions de rénovation des bâtiments publics et en particulier des lycées publics. Les recettes issues de ce fonds vert sont inscrites pour un montant de **1,5 M€** au Budget primitif 2024.

D. Les conditions de l'équilibre budgétaire

L'équilibre formel du budget et des sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des opérations dites d'ordre, équilibrées budgétairement par ou entre sections.

1. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes par ou entre sections, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité. Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donnent pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

i. L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à **530,64 M€** à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de **387 M€**, respectivement en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement. Ce montant est exclusivement destiné à financer l'amortissement des subventions d'équipement versées. De plus, **130 M€** en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement sont nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).

ii. Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement.

Il s'agit le plus souvent de modifications d'imputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional : **20 M€** sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

iii. L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Le virement vers la section d'investissement permet de réinjecter le résultat prévisionnel de fonctionnement en investissement. Il s'agit d'une écriture de prévision sans réalisation, dont l'objectif est d'assurer l'équilibre réel tel que défini par la réglementation.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement font, ainsi, apparaître un excédent de **222,79 M€**, montant qui fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	753 434 345,00	517 000 000,00
Amortissement des immobilisations/neutralisation	530 641 000,00	387 000 000,00
Reprise des subventions (DRES)		130 000 000,00
Virement entre section	222 793 345,00	
Investissement	537 000 000,00	773 434 345,00
Amortissement des immobilisations/neutralisation	387 000 000,00	530 641 000,00
Reprise des subventions (DRES)	130 000 000,00	
Virement entre section	-	222 793 345,00
Opérations patrimoniales	20 000 000,00	20 000 000,00
TOTAL	1 290 434 345,00	1 290 434 345,00

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du Budget primitif 2024 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 970 323 490,00	1 970 323 490,00
Opérations réelles	1 216 889 145,00	1 453 323 490,00
Opérations d'ordre	753 434 345,00	517 000 000,00
Investissement	1 367 341 686,00	1 367 341 686,00
Opérations réelles	830 341 686,00	593 907 341,00
Opérations d'ordre	537 000 000,00	773 434 345,00
TOTAL	3 337 665 176,00	3 337 665 176,00

2. Épargne et emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de **236,43 M€**, qui viendra, ainsi, autofinancer en partie l'effort d'investissement annuel. Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à **114,71 M€**.

	BP 2023	BP 2024
Recettes de fonctionnement	1 455 726 848,00	1 453 323 490,00
Dépenses de fonctionnement	1 219 792 781,00	1 216 889 145,00
Epargne brute	235 934 067,00	236 434 345,00
Amortissement de la dette	118 370 000,00	121 725 000,00
Epargne nette	117 564 067,00	114 709 345,00

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à un besoin d'emprunt **264,48 M€**.

	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'investissement	708 690 014,00	708 616 686,00
Epargne nette	117 564 067,00	114 709 345,00
Recettes d'investissement	361 110 150,00	329 426 001,00
Emprunt de l'exercice	230 015 797,00	264 481 340,00

Partie 2 – Le Budget Primitif 2024, un acte majeur de la mandature, au service de l’emploi, de la jeunesse et de la transition écologique dans nos territoires

Ce budget 2024 s’inscrit une fois encore dans un contexte de fortes incertitudes, récemment accentuées par les risques géopolitiques d’une escalade des tensions au Moyen orient. Si les récentes déclarations de la Banque de France maintiennent une perspective de baisse de l’inflation dans la zone euro d’ici 2025, malgré les conflits en cours, force est de constater notre incapacité à évaluer les impacts réels sur nos économies encore très dépendantes des énergies fossiles.

Dans ce contexte de succession de chocs sévères dont on peut craindre qu’ils deviennent la norme, notre action doit résolument poursuivre son soutien à la préservation de nos emplois et au développement des compétences dont nos entreprises ont besoin.

La Région s’est également dotée d’orientations structurantes pour accélérer sa transformation en faveur de la transition écologique. Face à une crise climatique dont les effets sont de plus en plus visibles, il est urgent d’agir rapidement et concrètement, afin de tendre vers la neutralité carbone et devenir une Région à énergie positive.

Pour la première fois cette année, la Région se dotera d’un outil permettant d’évaluer objectivement les impacts de l’action régionale sur le climat. Le budget vert, en analysant les effets de chaque euro dépensé en fonction de ses effets positifs ou négatifs sur l’environnement, permettra d’aligner les choix stratégiques avec les objectifs en matière de transition écologique.

L’ensemble des actions présentées au cours de cette session traduisent ainsi la volonté d’impulser une action régionale vertueuse et pérenne, au **service des priorités régionales que sont l’emploi, la jeunesse et la transition écologique.**

Priorité n° 1 : Agir en faveur de l'emploi et des entreprises

L'enquête de conjoncture de la Banque de France de septembre dernier laisse apparaître une résorption lente et progressive des principales difficultés rencontrées par les entreprises. Les chefs d'entreprises anticipent une progression de l'activité dans les trois grands secteurs (services, industrie, bâtiment), avec néanmoins un ralentissement dans les services.

Les difficultés d'approvisionnement continuent de diminuer dans le bâtiment, tandis que les prix des matières premières baissent nettement pour les industriels pour le 5^{ème} mois consécutif. Les difficultés de recrutement reculent quelque peu mais concernent toujours la moitié des entreprises.

Cette amélioration conjoncturelle, si elle est positive, reste fragile et lente dans la visibilité de ses effets. Ainsi, la Région entend poursuivre l'accompagnement des acteurs économiques autour de **quatre enjeux** :

- **Positionner la Région à la pointe des enjeux de décarbonation** : en poursuivant l'engagement pris en 2023 de faire de l'accompagnement des entreprises à la transition écologique son fil rouge en soutenant les entreprises dans leur transition de manière incitative, quel que soit leur niveau de maturité (1).
- **Rester la région du plein emploi** en accompagnant la création de valeur sur l'ensemble de notre territoire, en lançant de nouvelles expérimentations visant à favoriser l'entrée en emploi des personnes en situation de handicap, mais aussi les projets de transmission et de création d'entreprises avec une attention particulière portée à **l'entrepreneuriat des jeunes qui fera l'objet d'une nouvelle feuille de route issue d'une large concertation menée en 2023** (2),
- **Rester une Région tremplin** pour relever le pari des projets ambitieux portés par le monde économique et/ou le monde académique et doper notre capacité collective à saisir les **opportunités de financement de France 2030** (3),
- **Adapter notre appareil et notre offre de formation** pour rester la Région la plus performante en termes de taux d'emploi. C'est l'esprit de notre **nouvelle politique de formation professionnelle** dont les grands principes ont été présentés lors de la session d'octobre (4).

1. Pour une économie régionale à la croissance durable et à la pointe des enjeux de décarbonation

L'année 2024 sera l'occasion de réaffirmer nos priorités et de préciser **notre feuille de route, qui s'appuiera nécessairement sur les acteurs ligériens**, au service des entreprises du territoire. La Région poursuivra, en ce sens, son soutien aux projets des entreprises ligériennes, **à travers ses divers outils financiers** : intervention en fonds propres via le fonds Pays de la Loire Participations, garanties bancaires aux côtés de Bpifrance ou de la SIAGI, et prêts avec Pays de la Loire Prêt Entreprise, dans une double logique défensive pour donner le temps à nos TPE-PME d'opérer leur stratégie de retournement ou offensive pour soutenir les projets d'investissement, indispensables à leur croissance durable. Elle accentuera **encore son action en faveur de la transition écologique** des entreprises, dans tous les secteurs, conformément à ses engagements en 2023.

1.1 Agir au service d'une réindustrialisation de notre territoire

Engagement majeur de la Région, le soutien à l'Industrie du Futur a permis d'accompagner plus de 1000 entreprises sur 5 ans, dont près de 350 au titre de son dispositif phare l'AMI Industrie du futur. Ce soutien continuera en 2024 afin de poursuivre la **modernisation de notre outil de production** tout en intégrant plus fortement les **enjeux de transition écologique**. Pour mémoire, en 2023, la Région s'était engagée à soutenir les entreprises industrielles, via un changement du règlement de l'AMI « Industrie du futur », selon une approche à la fois incitative, en bonifiant les financements aux entreprises engagées dans la transition écologique, et partenariale, en contractualisant l'engagement des entreprises bénéficiaires dans la transition écologique en fonction de leur degré de maturité.

Par ailleurs, la Région reconduira la possibilité de recourir à une expertise externe (Pays de la Loire Conseil) et encouragera les logiques de parcours (DINAMIC+, Accélérateur Pays de la Loire) pour accélérer leur changement d'échelle.

Enfin, la Région poursuivra son soutien à **l'émergence de nos filières d'excellence** (EMR, microalgues, hydrogène), au cœur des **enjeux énergétiques et environnementaux** et priorisera son soutien aux démarches portées par nos filières stratégiques proposant des solutions alternatives aux questions de **transition écologique**, de **réindustrialisation des territoires** ou encore de **relocalisation des achats**.

1.2 Faire du Grand Port de Nantes St Nazaire une locomotive au service d'un développement économique du Grand Ouest

Les ambitions du Grand Port maritime sont formalisées dans son projet stratégique 2021-2026, et s'articulent autour de trois objectifs majeurs : **réussir la transition énergétique et écologique**, **conforter le rôle de porte maritime** du Grand Ouest et servir le **développement économique et social** de l'estuaire de la Loire.

Cette vision stratégique, soutenue par la Région, doit conforter le Port dans un rôle d'acteur clé **d'aménageur durable** du territoire et **d'accélérateur de compétitivité** au bénéfice des industries stratégiques qu'il héberge, ou vers qui il déploie ou souhaite déployer son offre de services. La déclinaison opérationnelle de cette stratégie sera réalisée dans une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse de la part du Grand Port Maritime.

La Région, aux côtés de l'Etat et des Collectivités, se mobilisera pour accompagner les investissements nécessaires dans le cadre de la future programmation des infrastructures de transports du Contrat de Plan Etat-Région.

1.3 Faire du développement à l'international un levier de croissance

Dans un contexte où le risque d'une fragmentation du commerce mondial est scruté de près par les organisations internationales, la Région entend incontestablement doter les entreprises des moyens leur permettant de soutenir leur esprit de conquête et d'ouverture à l'international.

Les objectifs qui guident l'action régionale ont par ailleurs été confortés par le lancement du plan Osez l'Export de l'Etat :

- **Ancrer durablement l'export au cœur de la stratégie des entreprises** industrielles et agricoles,
- **Valoriser nos filières d'excellence** grâce au programme d'accélération des filières stratégiques régionales et à notre réseau des envoyés spéciaux établis sur 4 zones du monde (Amérique du Nord, Europe du Nord, Afrique de l'Ouest, Asie),
- **Porter les enjeux d'emploi, de jeunesse et d'écologie** au cœur de la coopération internationale.

Suite à l'entrée en vigueur en 2023 du dispositif Performance Export Pays de la Loire puis en 2024 des dispositifs de soutien aux ressources humaines à l'export, les entreprises bénéficieront d'une boîte à outils d'aides à l'export simplifiée qui les incitera à construire un modèle de développement de leur stratégie export viable sur le moyen terme, sans apport « récurrent » de fonds régionaux.

La Région portera également une dynamique avec ses partenaires de la TEAM France EXPORT et l'ensemble des acteurs économiques pour intensifier l'identification et la projection de primo-exportateurs.

Le soutien au développement international de nos filières d'excellence se poursuivra avec le déploiement des accélérateurs dont les 4^{ème} et 5^{ème} promotion ont été lancées fin 2023 (filières santé et agroalimentaire), ainsi que par le développement des opérations de prospection sur les zones prioritaires ou la captation d'acheteurs et prescripteurs internationaux, notamment dans le cadre de salons qui se déroulent en Pays de la Loire.

Enfin, l'Afrique Francophone restera notre cible géographique prioritaire pour accompagner les acteurs du développement au titre du Fonds d'Action de Coopération Internationale.

2. Pour une économie de plein emploi sur l'ensemble du territoire

Selon sa structure démographique, la ruralité est une composante forte de notre identité régionale. Cela se traduit aussi dans la répartition des acteurs économiques, puisque les zones rurales concentrent 79 % des établissements et 70 % des emplois salariés.

Quant à l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et l'agroalimentaire, c'est plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et un quart de l'emploi industriel.

En 2024, le maintien d'un tissu entrepreneurial dynamique, au service de l'emploi au cœur de nos territoires, restera la clé de voûte de notre action.

2.1 Soutenir le dynamisme et l'attractivité de l'économie de proximité

En 2024, la Région poursuivra son soutien aux projets ayant vocation à ancrer durablement les savoir-faire et développer les emplois de proximité. L'action régionale bénéficiera ainsi aux activités touristiques, à l'artisanat, au commerce, à l'économie sociale et solidaire, ou à la création d'entreprise portée par des demandeurs d'emplois.

L'ambition ainsi affichée est de permettre aux ligériens de travailler au plus près de leur lieu de vie, et d'accompagner nos artisans, commerçants et TPE au développement de nouvelles offres en adéquation avec les nouveaux modes de consommation.

En 2023, un travail avec les chambres consulaires sur la mise à jour du zonage a été réalisé et un nouveau règlement d'intervention a été voté afin de renforcer l'accompagnement des commerçants et la pérennité des projets. L'objectif en 2024 est de maintenir la dynamique de mobilisation des aides PLCA sur l'ensemble de la région et notamment dans les zones les plus fragiles. En parallèle, le Fonds Pays de la Loire Participations accompagnera les opérations de transmissions de nos entreprises familiales, garantes d'un ancrage de nos savoir-faire sur nos territoires.

S'agissant de notre **politique tourisme**, 2024 sera marquée par la poursuite de dispositifs proposés au vote des élus et destinés à stimuler les initiatives en vue de valoriser notre patrimoine et à soutenir un **tourisme plus inclusif** avec un nouvel AAP « **Handicap et tourisme** ». Leur déploiement continuera en 2024.

Au titre de la **transition numérique des PME**, la Région poursuivra son action sur le volet conseil avec les dispositifs « Pays de la Loire Coach numérique » et « Pays de la Loire Cyber Audit ».

2.2 S'appuyer sur les filières majeures que sont l'agroalimentaire, l'agriculture locale et la pêche

Les filières agricoles et agroalimentaires ont dû faire face à de forts aléas : sanitaires, économiques, climatiques, etc. L'ensemble des filières, en lien avec l'Etat et la Région, se mobilisent pour y faire face : la vaccination contre la grippe aviaire a débuté récemment en région, le sujet de l'eau a fait l'objet de 2 plans régionaux, l'énergie est au cœur des préoccupations des acteurs économiques.

Ainsi, notre ambition est formalisée depuis l'année dernière au sein de la **Stratégie Alimentation « Agir pour notre alimentation et nos biens communs 2023-2028 »** avec 3 priorités :

- **Renouveler les générations** et former tout au long de la vie,
- **Produire une alimentation saine, durable et diversifiée** assurant sa fonction nourricière,
- **Soutenir les filières porteuses de solutions** pour préserver nos communs (eau, climat, biodiversité, sols, ruralité).

Cette stratégie a été élaborée dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) en Pays de la Loire, et en s'appuyant sur la nouvelle Politique Agricole Commune 2023/2027. Cette dernière consacre la responsabilité pleine et entière de la Région sur le volet FEADER pour l'ensemble des mesures dites non surfaciques. En pratique, l'offre régionale de proximité a été renforcée et adossée à une organisation plus adaptée des services régionaux.

Ce plan d'actions mobilise également la nouvelle programmation du FEAMPA pour la pêche et l'aquaculture dans un contexte de revisite de certaines mesures dès 2023 pour adapter nos réponses aux enjeux de la profession.

Agir pour la transition agroécologique de l'agriculture, la diversité des cultures, la gestion durable et le renouvellement de la forêt

Après une année de transition, la nouvelle **Dotation aux Jeunes agriculteurs (DJA)** sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 en application du nouveau PSN. Cette nouvelle DJA a fait l'objet d'une longue et large concertation et souligne l'ambition de la Région, au travers de son doublement, avec deux fortes orientations envers l'élevage et l'agriculture biologique.

Pour les **productions d'élevage**, le soutien en 2024 sera orienté vers des **investissements structurants de construction et de rénovation des bâtiments d'élevage** pour répondre à deux enjeux majeurs : le bien-être de la filière animale et le renforcement de la biosécurité (PCAE Animal).

Pour les **productions végétales**, les investissements soutenus seront prioritairement ceux répondant aux **enjeux de préservation de la qualité de l'eau et de l'air** avec un nouveau dispositif (PCAE végétal). Dans la continuité de 2023, les enjeux énergétiques y seront intégrés.

La Région sera particulièrement attentive à la question de la juste valorisation des productions portées par des agriculteurs engagés en **agriculture biologique** : soutien à l'organisation des marchés, soutien aux initiatives expérimentales... En 2024, l'aide au maintien en agriculture bio sera maintenue avec un effort important de crédits régionaux. Cette aide permet par un effet levier de mobiliser près de 12 M€ de FEADER. La Région reconduira également son « Pass bio conversion » pour permettre aux acteurs de disposer d'une ingénierie facilitant leur démarche dans leur phase de conversion relevant désormais de la responsabilité de l'Etat.

Un nouveau Plan régional « **Filière forêt bois** », en lien avec une stratégie envers les Haies Bocagères est présenté lors de la présente session. Il est élaboré en lien avec les acteurs clés comme l'association « FIBOIS Pays de la Loire » en charge de l'animation de cette filière et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) missionné sur la gestion durable de la forêt. Dès début 2024, la Région prendra en charge de nouveaux dispositifs, relevant initialement de la responsabilité de l'Etat, pour accompagner les propriétaires forestiers dans des **actions de gestion durable et de renouvellement de la forêt**.

Enfin, la Région poursuivra son soutien au développement d'une **agriculture durable** en mobilisant les acteurs de l'écosystème sur le champ de la RDI (Pôles de compétitivité VALORIAL, VEGEPOLYS, LIT OUESTEREL...) pour permettre de relever les **défis des transitions agroécologiques et numériques**.

Agir pour une industrie agroalimentaire performante, durable et attractive et favoriser l'alimentation de proximité

La déclinaison de la Stratégie « Agir pour notre alimentation et nos biens communs 2023-2028 » se traduira en 2024 par une aide aux investissements des entreprises autour de 4 volets :

- Le soutien aux projets collaboratifs de R&D avec la mise en œuvre de la phase 5 des pôles de compétitivité (VEGEPOLYS VALLEY, VALORIAL et XYLOFUTUR) et une accentuation de leur accompagnement attendu sur le champ des transitions, notamment écologiques,
- Le dispositif de soutien aux investissements voté en 2023 pour la période 2023-2027 destinés à améliorer les performances économiques, sociales et environnementales :

- Une résilience renforcée de notre système alimentaire par le soutien à la création d'ateliers de transformation des produits agricoles au sein de exploitations,
 - La mise en place d'un nouveau dispositif ARIAA renforçant la sélection au profit de projets plus vertueux en termes de proximité, qualité, santé...,
 - Une incitation de nos IAA à mobiliser plus fortement les dispositifs de prêts et de garantie pour accroître l'effet de levier du soutien régional sur la sphère bancaire.
- La promotion des entreprises et leurs produits et la structuration des filières performantes, durables et attractives pour les salariés,
 - S'agissant de **l'économie de proximité**, la Région poursuivra sa dynamique de soutien aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en lien avec la DRAAF et l'ADEME.

Agir pour la modernisation et le développement de pêche, l'aquaculture et la saliculture

L'essentiel des soutiens régionaux s'inscrivent dans une logique de contrepartie nationale sur les dispositifs éligibles au nouveau Fonds Européen pour les affaires maritimes, pêche et aquaculture (FEAMPA).

Comme pour l'agriculture, ce secteur doit relever des défis similaires : renouvellement des générations, freiné par les coûts élevés d'acquisition des navires, une faible attractivité du métier, une évolution vers des modèles plus vertueux intégrant les enjeux de transitions environnementales.

Pour 2024, la Région soutiendra les candidats à la première installation pour l'acquisition totale ou partielle de leur outil de travail et les investissements à bord des navires ou à terre (remotorisation, amélioration des conditions de travail et de sécurité).

Concernant les 5 criées ligériennes, la Région soutiendra un modèle de distribution intégrant les enjeux de contrôle et traçabilité des produits, participant à l'efficacité énergétique de la place portuaire et améliorant la sécurité et les conditions de travail des usagers. L'installation des aquaculteurs sera encouragée via une **aide aux investissements productifs plus attractifs**.

Par ailleurs, comme présenté dans le cadre de la Stratégie Salicole votée en 2023, la Région soutiendra fortement l'installation des saliculteurs afin de préserver le maintien de cette filière différenciante pour notre région et sur nos territoires littoraux.

Cette mesure est complétée par l'accompagnement des investissements productifs de cette filière de production artisanale qui place les Pays de la Loire au 1^{er} rang des régions françaises.

3. Une région tremplin où il fait bon innover

3.1 Faire de l'innovation un accélérateur de la transition de notre économie

L'innovation est une réponse majeure aux grands défis de notre temps, tels que la transition écologique ou alimentaire. Elle contribue à soutenir la compétitivité des entreprises, à développer l'excellence (filières stratégiques) et à ancrer l'identité du territoire. L'année 2024 sera l'occasion pour la Région de **poursuivre le travail engagé pour mesurer l'impact des actions des pôles de compétitivité, des technopoles ou des centres de ressources technologiques.**

Soutenir les innovations porteuses de progrès conciliant compétitivité et respect du bien commun c'est aussi permettre à nos entreprises d'être plus attractives vis-à-vis d'une jeunesse en quête de sens et pour laquelle travailler c'est d'abord participer à une aventure collective.

De la sensibilisation au montage de projets collectifs (pôle de compétitivité, clusters) en passant par l'accompagnement des technopoles à la création et au développement d'entreprises innovantes ou le soutien au financement des projets (Résolution, Pays de la Loire Innovation, France 2030 régionalisé), c'est une offre globale de services qui sera reconduite en 2024. Cette offre proposée en partenariat avec l'écosystème régional de l'innovation mobilise des financements régionaux importants et doit montrer son impact sur le territoire. Des travaux sont en cours et pourraient conduire à reformuler certains objectifs et les indicateurs de performance associés, voire à adapter les financements prévus.

3.2 S'appuyer sur le potentiel académique et encourager les talents

La Région poursuivra en 2024 la déclinaison opérationnelle de sa Stratégie **Recherche Enseignement Supérieur, Innovation 2021-2027** de ses 3 grands objectifs :

TERRITOIRES : Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés

L'adaptation du patrimoine académique aux défis démographiques, énergétiques et environnementaux, l'accélération de la transition numérique des campus et le soutien à l'excellence académique sont au cœur de ce programme.

Fort de contractualisation inédite par le volume de financement mobilisé au titre du volet ESRI du CPER (+58%), la Région poursuivra sa dynamique de soutien, impulsée en 2023 pour accélérer la réalisation des projets les plus matures. A titre d'illustration, seront inscrits à l'agenda : la rénovation du bâtiment B de Centrale Nantes, la rénovation du campus de l'ENSAM à Angers, la rénovation énergétique de l'ENSIM à Le Mans université et enfin la seconde tranche de l'UFR LLSH de l'université d'Angers.

Par ailleurs, 2024 verra l'achèvement de 3 opérations immobilières inscrites au précédent CPER : la construction/réhabilitation de l'IUT du Mans, la construction de la halle technologique de l'ENSAM à Angers, la réhabilitation/extension du Laboratoire Acoustique au Mans.

Enfin, la Région poursuivra ses engagements au titre de sa maîtrise d'ouvrage de l'ensemble immobilier " Nouvelle Faculté de Santé - QHU", objet d'un programme distinct. Au titre de la recherche, afin de renforcer l'attractivité de notre territoire auprès des étudiants et chercheurs, la Région soutiendra les installations expérimentales de grands organismes de recherche et d'écoles notamment celles de l'IFREMER dont le projet SEEMER représente l'opération immobilière la plus importante du volet Recherche du CPER (14M€) et poursuivra ses investissements en faveur d'infrastructures de recherche discriminantes dans des domaines d'excellence régionale (alimentation-santé/microalgues/énergies marines renouvelables).

Cet engagement au titre du CPER sera conforté en 2024 par la réédition de l'AAP "Infrastructures de recherche" et la poursuite du soutien aux projets labellisés par BIOGENOUEST dans les domaines de la santé et des sciences du vivant.

Enfin, la **transition numérique du monde académique** sera toujours au cœur de notre action avec le soutien à la construction d'un nouveau **Centre de données** (Datacenter) porté par l'Université de Nantes au profit de l'ensemble de la Communauté régionale et dont la mise en service est annoncée début 2026. Il incarnera une nouvelle génération d'équipements répondant aux **exigences de durabilité et de sobriété énergétique**.

TRAJECTOIRES : Accompagner les talents et les ambitions collectives

La Région poursuit le déploiement des **campus connectés** sur les territoires. Après les deux projets sur Cholet et Chateaubriant-Derval, la Région poursuivra son soutien aux nouvelles initiatives portées par les EPCI notamment celui du Pays de Fontenay Vendée dont la candidature a été déposée à l'AMI "Campus A 2 PAS". Par ailleurs, la Région accentuera son soutien en faveur de l'expérience étudiante qu'il s'agisse d'engagement associatif (dispositif IMPULSION) ou d'une immersion à l'international (dispositif ENVOLEO).

Sur le sujet de l'entrepreneuriat étudiant, la Région a fait le choix de lancer, en 2023, une vaste concertation. Elle nous permet aujourd'hui de présenter une nouvelle feuille de route avec l'ambition d'atteindre 1 000 étudiants qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale d'ici la fin du mandat. Le **COTAC**, « Comité des Territoires Académiques » créé à l'initiative de la Région et associant les collectivités, poursuivra ses travaux autour du logement étudiant, de la consolidation de l'observatoire des effectifs étudiants, de l'entrepreneuriat étudiant...

L'ambition de faire de **l'économie de la connaissance** un nouveau **levier de compétences** des entreprises régionales continuera à s'incarner via des instruments qui ont démontré leur pertinence auprès de la communauté scientifique (les cofinancements d'allocations doctorales, le dispositif **PULSAR**, l'AAP **Etoiles Montantes**, et **CONNECT Talent**).

Enfin, les établissements et laboratoires seront encouragés à inscrire leur trajectoire d'excellence à l'échelle nationale et européenne en reconduisant notre partenariat avec l'ANR permettant d'optimiser l'effet de levier de nos deux instruments « **Trajectoire Nationale** » et « **Trajectoire Européenne** » auprès des autres guichets de la recherche publique.

TRANSITIONS : Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les mutations régionales

Le territoire régional est désavantagé depuis de longues années par un déficit cumulé de chercheurs, publics comme privés. L'action régionale cherche ainsi à combler ce retard, en aidant notamment des collaborations privées/publiques ambitieuses et de long terme (avec le soutien à la création de chaires d'application), et en s'appuyant sur le potentiel discriminant des plateformes technologiques scientifiques de pointe.

La Région s'appuie également sur 2 nouveaux dispositifs adoptés en 2023 : « **Chaire Territoire d'avenir** » qui a vocation à soutenir l'ancrage et la mobilisation d'une équipe de chercheurs, pluridisciplinaire, incarnée par une personnalité dont le leadership scientifique à l'échelle nationale ou internationale est incontestable et "**Territoires d'expérimentation**". Parmi les principaux enjeux soutenus par ces instruments figurent notamment l'emploi et les transitions sociétales, l'accès aux soins et les disparités territoriales, l'adaptation de l'agriculture et du paysage au changement climatique, les énergies décarbonées.

Enfin, renouer le dialogue entre chercheurs et citoyens est un acte majeur du fonctionnement de nos démocraties. En 2024, la Région poursuivra le déploiement de la Stratégie **en faveur du dialogue « Sciences et société » adoptée** fin 2022 pour faciliter la diffusion des savoirs et encourager leur co-construction.

4. Adapter notre politique de formation professionnelle continue pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs

Le marché du travail ligérien connaît un contexte favorable. En effet, à la fin du 2^{ème} trimestre 2023, le taux de chômage s'établit à 5,6 % de la population active, soit le plus faible taux de chômage parmi les 13 régions métropolitaines. L'emploi salarié aura ainsi progressé de 1,8 % sur un an à fin décembre 2022 (1 152 356 salariés comptabilisés), soit plus qu'au niveau national (où il est resté stable). Par ailleurs, le nombre d'offres d'emploi déposées à Pôle emploi entre janvier et juin 2023 affiche une progression de 4 % (contre + 3 % au niveau national), ce qui témoigne du dynamisme des créations d'emploi dans notre région. Pour autant, les employeurs peinent encore à trouver les compétences dont ils ont besoin sur le marché du travail : selon Pôle emploi, 68 % des recrutements étaient anticipés comme difficiles en 2023, contre 64 % en 2022.

Cette dynamique favorable méritera d'être surveillée dans le temps. En effet, le niveau de l'inflation (avec notamment la hausse des prix de l'énergie), ainsi que des taux d'intérêt, tout comme le contexte international, semblent avoir un impact négatif sur les prévisions de croissance économique et par conséquent sur le niveau d'emploi. Au moment de la rédaction de ce rapport, au niveau national, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'était accru de 0,7 % à fin septembre 2023 par rapport au trimestre précédent (les chiffres plus détaillés par Région sont en attente).

Même si un ralentissement relatif par rapport à 2023 est à prévoir, l'année 2024 restera sans doute une année de fort dynamisme du marché du travail, avec un niveau de créations d'emploi toujours soutenu. Le plein emploi est proche. La Région a pour priorité, au titre de ses compétences, de tout faire pour qu'il soit atteint.

Pour y parvenir, il n'est plus nécessaire de prévoir une hausse de l'effort « quantitatif » de formation de la Région. Dans un contexte favorable du marché du travail, les demandeurs d'emploi privilégient en effet l'emploi direct à la formation : en 2022, 72 % des places offertes aux demandeurs d'emplois ont été effectivement pourvues et à fin septembre 2023, ce taux n'atteignait que 42 %.

En revanche, c'est un effort "qualitatif" important qu'il conviendra de conduire avec des demandeurs d'emploi de moins en moins nombreux, de moins en moins disponibles, et de plus en plus éloignés de l'emploi.

Ainsi, si 6 demandeurs d'emploi sur 10 parviennent à travailler régulièrement, près d'1 sur 2 est chômeur de longue durée ou très faiblement qualifié. C'est ce "noyau dur" de chômeurs (environ 135 000 personnes) qu'il convient de former et d'accompagner activement vers les besoins des employeurs, avec une exigence de résultats. En effet, 75% des stagiaires ayant suivi une formation VISA ou ACCES en 2021 étaient en emploi dans les 6 mois suivants leur sortie de formation. Dans notre contexte de fortes tensions de recrutement, ce résultat doit être amélioré. On ne peut se satisfaire que 25% des stagiaires restent sans emploi après leur formation.

4.1 Former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi

Dans le contexte actuel de forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi et de difficultés accrues des employeurs à recruter, **la priorité de la Région pour 2024 et au-delà sera d'abord de répondre aux besoins des employeurs, dans un périmètre budgétaire plus resserré**, davantage en phase avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Pour cela, la Région continuera de mettre en place une offre de formation « PRÉPA », **qui vise à rendre employables les demandeurs d'emploi qui ne le sont plus ou pas encore**. Cette offre concerne la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, l'acquisition des bases du français professionnel pour les demandeurs d'emploi non francophones, ainsi que l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable en vue d'un accès direct à l'emploi ou à une formation certifiante. Sans cette action en direction des demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés, voire très éloignés de l'emploi, les formations préparant à l'exercice d'un métier ne trouveront pas leur public et, par voie de conséquence, les employeurs ne trouveront pas les professionnels dont ils ont besoin.

Cette « première marche » franchie, l'offre de formation professionnelle continue de la Région se poursuivra en proposant aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux employeurs **de véritables formations conduisant réellement à l'emploi**. Ainsi, les formations seront construites directement avec les employeurs qui s'engagent à recruter à l'issue de la formation. **Les formations seront individualisées, tant aux besoins des demandeurs d'emploi qu'à ceux exprimés par les employeurs**. Plus aucune formation ne sera financée « a priori ». Ainsi, les dispositifs « VISA » (notamment VISA Métiers) et « ACCÈS » (tout particulièrement ACCÈS Emploi) seront fusionnés en un seul et même dispositif : **« 1 emploi = 1 formation »**.

L'ambition de la Région est que les formations professionnelles continues mènent toutes à l'emploi. Elles ne seront désormais commandées aux organismes de formation titulaires de nos marchés que sous condition d'un engagement d'embauche préalable de l'employeur. **Tout euro dépensé sera ainsi un euro efficace**.

Ces formations viseront tout particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée, ou non qualifiés, ou bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ou encore reconnus travailleurs handicapés, ou résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou seniors, ou sortis des formations du programme PRÉPA, ou encore suivis par les opérateurs spécialisés du réseau France Travail et leurs partenaires. Elles devront conduire en priorité à un contrat de travail d'au moins 24 heures hebdomadaires, sous forme de CDI, CDD d'au moins 6 mois ou encore de contrats en alternance.

A plus long terme, la Région envisage de moins former les demandeurs d'emploi par stages de formation « classique », pour y **substituer son soutien aux employeurs qui recrutent en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.**

La Région s'engagera en 2024 dans la prolongation pour 4 ans du **PACTE régional d'investissement dans les compétences**, en mobilisant des fonds importants de l'Etat (jusqu'à 50M€ d'autorisations d'engagement prévues en 2024).

4.2 Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité

La Région a finalisé le déploiement initié en 2020 des places de formation supplémentaires d'infirmiers (+ 230) et d'aides-soignants (+ 300), dans le cadre de la convention "**Ségur de la Santé**" signée avec l'Etat. Ainsi, le nombre d'infirmiers formés chaque année en Pays de la Loire passera de 1 350 en 2019 à 1 700 en 2023, celui d'aides-soignants de 1 500 en 2019 à 2 000 en 2023.

Il conviendra en 2024 de compléter ce déploiement en proposant d'ouvrir 65 places supplémentaires d'auxiliaires de puériculture et 65 autres places d'éducateurs de jeunes enfants, afin de répondre aux besoins croissants signalés lors de l'élaboration du **Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023 - 2028**. Cette offre de formation permettra de renforcer le service d'accueil de la petite enfance et **de lever un frein important d'accès à l'emploi** pour les personnes chargées de famille.

4.3 Financer des apprenants engagés vers l'emploi

La Région a la compétence de verser, sur critères sociaux, des bourses aux étudiants des formations sanitaires et sociales (2 500 chaque année). De même, elle a la compétence de verser aux stagiaires de la formation professionnelle continue non indemnisés au titre de l'assurance chômage une rémunération publique de stage, conformément aux barèmes prévus au Code du travail.

La contrepartie de cette aide significative doit s'accompagner d'un engagement de la part des apprenants à suivre leur formation avec sérieux, ainsi qu'à saisir les emplois pour lesquels ils se sont formés. Aussi, en 2024, la Région demandera à chaque stagiaire de signer une **Charte des droits et devoirs**. Cette Charte s'applique depuis janvier 2023.

4.4 Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants

La Région mobilise le Groupement d'intérêt public (GIP) CARIFOREFF pour mettre à disposition de tous une information exhaustive sur l'offre de formation initiale dans les lycées professionnels, dans l'enseignement supérieur, par alternance, ainsi que sur l'offre de formation professionnelle continue pour les demandeurs d'emploi et les salariés.

Elle participe aux dialogues sectoriels conduits à l'échelle des 11 grands secteurs professionnels définis par la Loi du 5 septembre 2018, dont la finalité réside dans la conclusion de contrats d'objectifs avec les fédérations professionnelles de la branche composant le secteur, leur OPCO, ainsi que les services de l'Etat.

Ces contrats sont constitués de 4 axes : l'observation, l'orientation, la formation et le recrutement. Ils permettent à la Région de définir les priorités, d'adapter ses politiques et de les coordonner avec celles de ses partenaires. Ils permettront de contractualiser avec chaque secteur professionnel le développement des contrats de professionnalisation (8 000 chaque année en Pays de la Loire), ainsi que la délégation à la Région des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives conduites par les OPCO (3 000 chaque année en Pays de la Loire).

Priorité n° 2 : Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne

La jeunesse est engagée et veut pleinement s'investir au service de l'intérêt général. Cette jeunesse est une force pour la Région : il faut lui donner la confiance et les encouragements nécessaires, lui ouvrir le champ des possibles pour construire l'avenir.

C'est pourquoi la Région a lancé la "Promotion", une expérience inédite pour donner la parole aux jeunes Ligériens et leur permettre de révéler leur potentiel.

La « Promotion », ce sont 100 jeunes âgés de 15 à 20 ans, issus de milieux et d'horizons différents, mobilisés pour accompagner notre collectivité. Ces volontaires vont travailler sur la construction des politiques régionales en faveur de la jeunesse, pour faire émerger des solutions concrètes et adaptées.

Cette innovation s'articulera ainsi avec les compétences et l'action volontariste de la Région pour offrir aux jeunes ligériens des équipements pédagogiques de qualité (1), leur proposer les meilleures conditions d'accueil pour favoriser les apprentissages (2), et soutenir les établissements d'éducation ainsi que le pouvoir d'achat des familles face au choc inflationniste (3).

1. En offrant aux jeunes ligériens des équipements pédagogiques de qualité

Tout d'abord par l'achat ou le financement d'équipements dans les lycées répondant aux besoins d'enseignement : plateaux techniques, matériels de sciences ... en sus des mobiliers, véhicules, outillages permettant d'assurer des conditions les plus favorables d'accueil et d'apprentissage.

Par ailleurs, en poursuivant le virage numérique entrepris en 2021 dans le cadre du lycée 4.0 avec la modernisation des équipements numériques (réalité virtuelle, simulateurs, drones ...) ainsi que la poursuite du dispositif MonOrdiAuLycée.

Ce dispositif concerne l'équipement individuel d'un **ordinateur portable configuré, équipé et prêt à l'emploi** en faveur des lycéens entrant en classe de 2^{nde} et aux élèves de 1^{ère} année de CAP, scolarisés dans le public et le privé - soit près de **50 000 jeunes**. L'intégralité des lycéens est désormais équipée. Des ressources libres (plus de 200 à ce jour) sont intégrées et un accompagnement aux usages est financé par la Région avec des interventions au sein des lycées ou via des webinaires.

C'est un **geste fort de soutien et d'encouragement** pour la jeunesse. C'est aussi un puissant outil **d'égalité des chances**. Cet effort est complémentaire avec la poursuite de la modernisation des infrastructures numériques dans les lycées (**dispositif lycée 4.0**) : couverture wifi, téléphonie, réseau très haut débit La Région est par ailleurs un acteur majeur pour le déploiement d'une nouvelle plateforme de service auprès des jeunes et de la communauté éducative plus communément appelée Environnement Numérique de Travail (à ce jour e-lyco). Cette plateforme souveraine dont nous serons propriétaire permettra, via un identifiant unique, d'accéder aux services et ressources éducatives ainsi que les services de l'Etat et de la Collectivité (jeunesse, orientation ...). Elle sera mise en œuvre dès la rentrée 2024 dans un format qui montera progressivement en charge sur 2 ans.

En outre, la Région entend accompagner la réforme des lycées professionnels en investissant dans des plateaux techniques innovants, les métiers d'avenir dans le cadre de l'AMI CMA (appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir).

Il sera proposé en 2024 :

- Une enveloppe budgétaire d'investissement dédiée au socle numérique dans les lycées 4.0 : 5,98 M€ pour le renouvellement des infrastructures (cœur de réseau, autocom, serveur), la couverture wifi, le renouvellement de postes informatiques (que ne peut remplacer complètement le dispositif MonOrdiAuLycée), vidéoprojecteurs, écrans, réalité virtuelle,
- L'enveloppe d'investissement dédiée à ce dispositif MonOrdiAuLycée pour 27 M€ d'AP (lycées publics et privés),
- 1,5 M€ prévus en sus du plan annuel d'équipement de 11,7M€ (PAREO, équipements associés à des opérations travaux, lycée neuf Pontchâteau, plan d'équipements, plan restauration et laveries, entretien/accueil/linge, etc.).

En fait : +2.6 M€ d'AP pour la modernisation des plateaux techniques liée à la réforme des lycées professionnels dont 1.8 M€ au titre de l'AMI CMA

2. En proposant aux jeunes ligériens les meilleures conditions d'accueil pour favoriser leurs apprentissages

L'année 2024 est la dernière année de la programmation actuelle de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL).

Les objectifs fixés initialement par cette stratégie visaient à créer les meilleures conditions de réussite possibles pour tous les jeunes en favorisant la qualité des bâtiments et des lieux de vie, et d'offrir des conditions d'accueil optimisées.

Cette stratégie régionale est l'un des outils les plus efficaces au service de la priorité affirmée du mandat d'accélérer la **transition écologique** et énergétique. Elle repose sur les exigences de pragmatisme et de sobriété dans sa mise en œuvre, et sur l'exemplarité.

Ainsi, dès 2018, toutes les opérations de construction, de restructuration et de rénovation effectuées dans les lycées ont permis d'améliorer la performance du parc en raison, d'une part, de l'évolution de la réglementation thermique et, d'autre part, des exigences propres de la Région fixées dans son référentiel de sobriété architecturale, technique et économique : démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) bâtiment durable jusqu'au niveau excellent, labellisation bâtiment biosourcé, démarche de réemploi, circuits courts, ...

Par ailleurs, le décret du 23 juillet 2019 instaure le Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET ou « décret tertiaire ») et impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (bureau, enseignement...), avec une première échéance en 2030.

Le respect de cette échéance conduit aujourd'hui la Région à renforcer son action sur l'amélioration de l'exploitation-maintenance dans les établissements, l'accélération des travaux de rénovation énergétique avec une priorisation donnée aux établissements les plus énergivores, le lancement de marchés Globaux de performance Energétique (MGP), la poursuite du plan LED, la solarisation des sites en complément des raccordements aux réseaux de chaleur urbain et du développement de chaufferies bio-masse, la mise en place de conseillers métier de la maintenance et de conseillers

performance énergétique auprès des lycées et enfin, la sensibilisation sur la consommation d'énergie, d'autant plus sensée dans des établissements à vocation pédagogique.

En parallèle, pour accompagner l'adaptation des lycées publics aux conséquences du réchauffement climatique, la Région porte l'ambition de végétaliser les établissements, notamment en déployant des projets de mini-forêts dans les lycées. 6 500 arbres ont déjà été plantés depuis le début d'année et de nouvelles plantations se poursuivent en 2024-2025.

Ce BP 2024 marque, ainsi, un fort engagement sur l'amélioration des conditions d'accueil des lycées, avec près de 338 opérations vivantes (>100 00€). La rentrée scolaire 2024 sera marquée par l'ouverture du 4ème nouveau lycée en 5 ans, à Pontchâteau. Les ouvertures de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et de Vertou suivront respectivement en 2026 et 2029.

Concernant l'enseignement privé, les nouvelles conventions cadres signées en 2023 avec l'URADEL, l'AREPLAE et la FR-MFR permettront la poursuite de l'accompagnement aux projets des établissements privés sous contrat, avec une volonté de favoriser des projets permettant de réaliser des économies d'énergie.

3. En soutenant les établissements et en préservant le pouvoir d'achat des familles face au choc inflationniste

L'inflation toujours forte maintient à un niveau élevé les contraintes budgétaires des établissements, en premier lieu face aux coûts de l'énergie. La Région se tient ainsi à leur côté, notamment les plus fragiles.

La dotation annuelle des crédits de fonctionnements (DACF) est le principal levier d'action de la Région pour donner aux lycées les moyens de fonctionner. En 2024, des dotations exceptionnelles énergie complémentaires seront mobilisables selon les consommations d'énergie et les difficultés identifiées de chaque lycée. La DACF augmentera au total de 2%, avec un effort cette année pour les lycées agricoles et une dotation complémentaire énergie sera versée dès le début d'année pour garantir aux établissements un bon fonctionnement.

Le soutien de la Région est aussi méthodologique, avec la mise à disposition d'un guide de sobriété énergétique qui propose des solutions concrètes pour toutes les consommations : chauffage, éclairage, outils numériques... Il s'articule autour de petits gestes comme des mesures plus conséquentes.

Les forfaits d'externat de l'enseignement privé évoluent légèrement à la baisse en raison de la diminution des effectifs (pour rappel, les forfaits sont calculés sur la base de l'effectif, le principe étant celui de l'équité de prise en charge des jeunes entre le public et le privé).

En parallèle, la Région reste attentive au pouvoir d'achat des familles. Ainsi, les différents dispositifs d'aides sociales, visant à l'allègement du budget rentrée des familles, sont reconduits ou augmentés pour l'année scolaire 2023-2024 : enveloppe de 3 M€ pour la gratuité et le financement des ressources pédagogiques, Fonds social lycéen régional augmenté de 400 K€.

Priorité n° 3 : Promouvoir une écologie positive

La transition écologique et énergétique est une priorité d'action affirmée de ce mandat. Les effets du changement climatique ne sont plus contestables ni cantonnés à des régions lointaines. Les conséquences dramatiques sont visibles sur le territoire même des Pays de la Loire, comme l'a démontré le rapport du groupe interdisciplinaire d'experts du climat (GIEC) des Pays de la Loire.

La concentration de CO2 dans l'atmosphère, l'augmentation du nombre de jours « chauds » (supérieurs à 25 degrés) ou de nuits tropicales (supérieures à 20 degrés), la fréquence des vagues de chaleur ou les pénuries d'eau... autant de phénomènes qui perturberont fortement l'activité humaine et les conditions de vie de nos concitoyens.

Il est donc urgent d'agir. Le Conseil régional est pleinement conscient de ces enjeux et se mobilise totalement. Il a ainsi adopté, lors des sessions de mars et juin 2023, un engagement fort sur la question de la ressource en eau, pour en améliorer sa qualité et partager la ressource.

Cette action volontariste concerne l'ensemble des élus régionaux et des commissions : l'élaboration d'un outil transversal comme le budget vert doit permettre d'influer sur l'ensemble des politiques régionales. Ainsi, dans le cadre de sa politique économique, la décarbonation de l'économie est le fil conducteur de l'action régionale. La transition écologique constitue, par ailleurs, l'élément structurant de la politique territoriale avec les futurs Pactes Régionaux stratégiques qui seront signés avec les EPCI, et le cadre de la rénovation des lycées.

De la même manière, il s'agit de faire des **transports et des mobilités**, des **leviers de la transition écologique** en accompagnant le report modal vers les modes les plus économes en énergie et les moins émetteurs et en favorisant l'intermodalité, les déplacements des usagers et les changements de comportements.

Enfin, la Région déploie ses propres politiques environnementales structurantes (1) en concentrant ses actions autour de 4 objectifs :

- Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire,
- Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral,
- Assurer la transition énergétique vers la neutralité carbone,
- Viser une région à énergie positive à horizon 2050, accélérer l'économie circulaire et la valorisation des déchets.

1. Assurer la transition énergétique et écologique des Pays de la Loire

Les enjeux de la transition écologique sont inscrits dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et dans la démarche Pays de la Loire 2050 pour fixer un cap, des priorités et un calendrier d'actions.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité avec l'adoption d'un nouveau schéma stratégique pour la période 2024-2030. Le transfert de compétences par l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'autorité administrative pour les 41 sites NATURA 2000 exclusivement terrestres et de l'autorité de gestion des

financements européens de l'ensemble du réseau Natura 2000 constitue une opportunité supplémentaire pour la Région pour faciliter les synergies d'intervention au sein des territoires.

Au-delà de ce rôle d'impulsion et de coordination, la Région se fixe pour mission de faciliter l'appropriation, par le grand public, des enjeux du patrimoine naturel, et organisera en 2024 :

- Une nouvelle édition de la manifestation régionale « **Pays de la Loire Grandeur Nature** » et le développement de nouveaux outils pédagogiques pour renforcer la mobilisation citoyenne,
- L'implication des lycéens sur la thématique eau via un dispositif d'accompagnement pédagogique et un escape game.
- Une 3ème édition du challenge Ecogreen Energy, qui permet à des étudiants européens de s'affronter pour parcourir le plus de kilomètres en véhicules électriques, hydrogène et bioGNV avec l'équivalent d'un litre d'essence.

1.1 Améliorer la qualité de l'eau et contribuer à un meilleur équilibre de la ressource

La **couverture totale du territoire par les Contrats Territoriaux eau** (CTeau) devrait être atteinte et les appels à projets prévus dans les plans « Préservons notre eau » seront lancés en faveur des collectivités qui souhaitent économiser l'eau et protéger les captages, et où une démarche de réduction voire d'abandon de l'utilisation des phytosanitaires seraient envisageables. Par ailleurs, une étude prospective sur la production d'eau potable permettra d'apporter des éléments sur les technologies existantes et d'étudier leur mise en œuvre sur le territoire régional.

De même, le lancement de la plus grande phase de travaux sur la Loire, avec la mise en œuvre du chantier de Bellevue (entre Sainte-Luce-sur-Loire et Basse Goulaine), dont le coût est estimé à près de 30 M€ sera engagé. Il s'agira de la phase majeure des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire destinés à améliorer le fonctionnement du fleuve et d'assurer la préservation des zones humides et milieux naturels associés au fleuve.

Enfin, pour appuyer et outiller la reconquête de la qualité de l'eau, l'**observatoire régional de l'eau** mis en place par TEO va permettre d'évaluer l'impact des différentes actions mises en place et d'en assurer le suivi tant au niveau des actions menées en aval et en amont de la Loire, que des bassins versants et des captages effectués pour mesurer la qualité de l'eau.

1.2 Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité

La préservation de la biodiversité et la gestion durable du littoral constituent des priorités de l'action régionale, tout d'abord en confortant l'accompagnement des parcs et réserves naturelles régionales ainsi que des sites Natura 2000 terrestres confiés aux Régions, et de poursuivre la labellisation de nouveaux espaces naturels protégés.

La Région poursuivra également le **déploiement des contrats nature** afin qu'ils irriguent le territoire régional d'actions fortes en faveur de la biodiversité portées par les EPCI.

Compte tenu de ses bienfaits d'ores et déjà démontrés, l'arbre sera au cœur de la politique de biodiversité. Ainsi, lors de la session, seront présentés **les engagements de la région en faveur de la haie pour la période 2024-2030** afin d'atteindre collectivement un gain net de 500 km/an de linéaire de haies nouvelles et un objectif équivalent de linéaire géré durablement.

Il s'agira enfin pour la Région d'être présent auprès des collectivités littorales pour s'adapter au changement climatique et de protéger leurs populations des risques de submersion et d'érosion.

1.3 Vers une neutralité carbone et une région à énergie positive

Le double objectif ambitieux de faire des Pays de la Loire **une région à énergie positive à horizon 2050** et de tendre vers **la neutralité carbone** structure l'ensemble de nos politiques.

En premier lieu, une attention particulière sera portée à la décarbonation des transports (déploiement des mobilités électriques, bioGNV et hydrogène) et la rénovation énergétique du bâti. Ces deux postes représentent en effet les premier et deuxième postes de consommation énergétique en Pays de la Loire. Parmi les actions à mener, la Région souhaite favoriser le développement de la mobilité hydrogène, particulièrement pour le transport lourd.

La Région, qui est en phase de réalisation de son **Bilan des Emissions de Gaz à effet de serre (BEGES)**, va pouvoir centrer ses priorités en adoptant un plan de transition afin d'engager des actions concrètes pour réduire ses émissions dans les années à venir. En complément, pour aller plus loin et s'engager sur le volet « compensation », la Région a réalisé en 2023 une étude de préfiguration **d'un marché carbone régional** qui doit conduire en 2024 à la mise en place du premier outil de ce type en France.

En matière de **lutte contre le changement climatique**, le Comité 21 pilote désormais le GIEC et ses travaux sous l'égide d'une gouvernance ouverte aux collectivités.

1.4 Développer et accélérer l'économie circulaire et le traitement des déchets

En 2024, la Région poursuivra ses actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de prévention, réduction et valorisation des déchets, et afin de sensibiliser et communiquer autour de ces enjeux majeurs :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire, transversales aux différentes commissions sectorielles du Conseil régional (prévention des biodéchets dont 20 % sont issus du gaspillage alimentaire, dons, actions dans les lycées, etc.) ;
- le soutien aux équipements structurants d'envergure régionale répondant en qualité et quantité, à l'atteinte des objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

En application du Plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PAEC) 2018-2025, la Région :

- renouvellera **l'appel à projets en faveur de l'économie circulaire**, en partenariat avec l'ADEME et la DREAL,
- accompagnera les deux banques qui portent des **livrets d'épargne « économie circulaire et croissance verte »** destinés à assurer la traçabilité d'un financement, par le particulier, d'entreprises ligériennes qui s'engagent dans la transition écologique. L'objectif sera de poursuivre la collecte auprès des particuliers et surtout d'augmenter le nombre d'entreprises ligériennes bénéficiaires.

- impulsera et coordonnera le cadre d'action régionale de la bioéconomie, présenté à la session, pour développer des filières existantes et émergentes de la bioéconomie, qui contribueront à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

2. Les transports et mobilités, leviers de la transition écologique

Depuis 2017, Le législateur a conféré à la Région un rôle d'autorité organisatrice de la mobilité. Aussi, elle dispose pleinement d'un rôle à jouer en faveur de la structuration du territoire ligérien. Dans le contexte de sortie de crise épidémique, repenser la mobilité est désormais une priorité pour renforcer la résilience de la région et créer les conditions d'une reprise plus sobre, plus verte et plus inclusive, *a fortiori* dans un contexte inflationniste sans précédent, qui réduit fortement le pouvoir d'achat des Ligériens.

Par ailleurs, les mobilités durables constituent un **accélérateur de la transition écologique**. En Pays de la Loire, l'ensemble des modes de transport contribuent à hauteur de 34 % de la consommation d'énergie finale et à hauteur de 28 % de l'émission de gaz à effet de serre. La politique régionale des transports est donc un levier fort de décarbonation.

Enfin, les mobilités durables, en Pays de la Loire, doivent être conçues et développées au regard des enjeux **démographiques à venir**. La région des Pays de la Loire devrait connaître une croissance démographique importante dans les prochaines années. Ainsi, ce sont 500 000 habitants supplémentaires qui sont attendus à l'horizon 2030. Une telle dynamique impactera indéniablement les besoins de mobilités sur le territoire.

Dès lors, développer l'offre de transports en commun ou encore l'offre de mobilités actives et partagées, est un enjeu majeur pour la Région. Il s'agit de faciliter les déplacements des Ligériens et d'encourager le report modal, c'est-à-dire d'encourager l'utilisation d'autres modes de transport que la voiture individuelle.

C'est pourquoi il convient, dès à présent, de poser les bases d'une politique régionale des mobilités orientées autour d'une action simple, lisible, efficace et adaptée aux besoins des Ligériens.

La politique régionale en faveur des mobilités durables est pensée autour de quatre fondamentaux : structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée (1), renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures (2), améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables (3), et déployer des services de transports en proximité (4).

2.1 Structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée

L'action régionale s'inscrit dans le cadre partenarial signé pour la période 2022-2031 avec la SNCF. L'objectif de cette contractualisation renouvelée est le renforcement de l'offre ferroviaire, ainsi que son adaptation aux différents profils des usagers : ces derniers ont pu ainsi profiter de dispositifs plus avantageux.

Ainsi, à titre d'illustration, la Région ambitionne, pour 2024, une augmentation de l'offre correspondant à 161 240 kilomètres supplémentaires parcourus sur les étoiles du Mans, de Nantes, soit une croissance de 1,3 % par rapport à l'année précédente.

Il faut souligner que cet effort est d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans un contexte d'inflation forte qui touche les déterminants du coût des transports, comme les carburants et les matières premières.

L'exercice 2024 sera également marqué par la mise en œuvre de la concession, confiée à SNCF Loire Océan, portant sur les ensembles « tram-train » et « Sud-Loire », à compter du 15 décembre. Elle constitue le premier contrat de service public ouvert à la concurrence. La mise en place de moyens de productions dédiés requiert des investissements anticipés qui sont nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité du service public régional.

En parallèle, il sera nécessaire de poursuivre, en 2024, les démarches de transfert de propriété entre SNCF Voyageurs et la Région. Cette opération concernera le matériel roulant prévu pour circuler sur ces lignes mais également les installations de maintenance pour l'entretien de ces engins, avec les terrains afférents.

Par ailleurs, en complément des installations existantes, il sera nécessaire de financer un atelier de maintenance indépendant pour le Sud Loire, implanté sur les terrains acquis par la Région ou mis à disposition au sud du Technicentre de Nantes Blottereau. Il sera réalisé par le futur concessionnaire en complément des installations transférées et mises à disposition. Enfin, il conviendra de finaliser, dans les rames, l'installation de cellules de comptage des voyageurs à bord, afin de poursuivre l'objectif d'incitation au développement de la fréquentation retenu dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Après avoir mené à terme la procédure d'ouverture à la concurrence sur les premiers sous-ensembles Tram-Train Sud Loire, la Région, accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, poursuivra la préparation de la contractualisation des lots suivants, et notamment lancera en 2024 la procédure concernant le lot Etoile Mancelle, en collaboration avec la Région Normandie.

Enfin, pour maintenir l'offre de transport, la Région approfondira, en 2024, son **effort en faveur du matériel roulant ferroviaire**, notamment avec la poursuite de la rénovation à mi-vie des 21 rames ZTER/ZTER LGV engagée en 2020, et le remplacement des organes majeurs de son parc engagée en 2021, et l'achat de 2 rames REGIO2N dans le cadre de la concession confiée à SNCF Loire Océan.

2.2 Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures

Pour être efficace, l'offre ferroviaire doit s'appuyer sur une infrastructure solide afin de garantir la connexion à l'ensemble du territoire national ou international, mais également pour relier les différents territoires ligériens entre eux.

L'année 2024 permettra de poursuivre les études sur les objets suivants :

- L'amélioration des capacités et de fiabilité de l'exploitation de la ligne Nantes – Angers – Sablé-sur-Sarthe ainsi que celles de ses principaux nœuds ferroviaires,
- Le projet des Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire,
- La réouverture de la ligne Cholet – Les Herbiers.

Le début de l'année 2024 sera marqué par la mise en œuvre du **volet Mobilités et infrastructures du Contrat de plan Etat-Région 2023-2027**, qui prévoit des investissements sur les Lignes de desserte fine du territoire issues du Protocole signé avec l'Etat en mars 2022 :

- La Roche-sur-Yon – Thouars ;
- Nantes Pornic Saint-Gilles ;
- Rennes Châteaubriant.

Par ailleurs, le projet de construction de la halte ferroviaire de l'aéroport de Nantes Atlantique se poursuit, dans le cadre de l'élaboration conjointe avec l'Etat d'un Schéma directeur d'accessibilité. Ce schéma comprend la création d'une halte ferroviaire et d'un parking couvert permettant ainsi d'améliorer l'accessibilité régionale du grand ouest (Angers, Rennes, Vannes, Saint-Nazaire, Ancenis...) en correspondance avec l'aéroport depuis la gare de Nantes, et du quadrant sud-ouest (Pornic, Saint-Gilles Croix de Vie, Sainte-Pazanne) avec une desserte directe de Nantes Atlantique. De plus, est prévue la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la gare de Nantes et le secteur aéroportuaire, tout comme la création d'une voie structurante vélo sur les axes de la route de Pornic et de la VM 85.

En parallèle, la Région maintiendra son engagement pour conclure les conventions de financement des travaux sur Massy-Valenton Ouest.

La Région poursuivra également son action en faveur des **Pôles d'échange multimodaux (PEM)**, en tant que clé de voûte de l'intermodalité. En 2024, les travaux relatifs au PEM de Nantes et du PEM de Montaigu-Vendée se poursuivront. En parallèle, plusieurs études seront engagées ou poursuivies pour d'autres PEM régionaux comme Pornic, Sainte-Pazanne, Ancenis, Cholet, Saint Gilles Croix de Vie, les Sables d'Olonne ou Laval.

Le développement de l'intermodalité passe également **par le renforcement de la pratique du vélo**. La Région présente, à l'occasion de cette session, son ambition sur le sujet et les actions mises en place pour inciter à un usage accru du vélo lorsque c'est possible. Ainsi, la Région amplifiera son effort en faveur du stationnement sécurisé des vélos autour des gares et des points d'arrêts routiers du réseau Aleop et projette d'aller au-delà des obligations de la LOM (43 gares à équiper) en proposant des solutions de stationnement vélo sécurisés pour l'ensemble des gares d'ici au 1^{er} semestre 2025. La Région souhaite également développer l'intermodalité car + vélo en déployant des stationnements vélos sécurisés au droit des points d'arrêts routiers, avec la proposition d'adoption d'un règlement d'intervention dédié à cette action dans le cadre de cette session. La Région souhaite, en outre, déployer un nouveau service de location de vélos de courte durée autour des gares régionales. Enfin, elle étudiera, en 2024, la mise en œuvre d'un dispositif visant d'une part à proposer une alternative complémentaire à l'emport des vélos dans les trains et d'autre part à offrir un service permettant de réaliser l'ensemble du trajet intermodal train/vélo en ayant recours à des modes de déplacements décarbonés.

Concernant l'offre de transports maritimes, la Région poursuivra en 2024 les études préparatoires à la construction de deux navires à grande vitesse dont la livraison est prévue à l'horizon 2026-2027. La Région poursuivra également son soutien au syndicat mixte de transport des hydrocarbures ainsi qu'au déplacement des Islais, et notamment les évacuations sanitaires hélicoptérées au titre de la continuité territoriale.

2.3 Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables

L'accompagnement de toutes les formes de mobilité est un axe alternatif concourant à la transition écologique. Il s'agit de faciliter l'expérience usager afin de rendre le recours aux différents modes de mobilité plus simple, plus efficace et plus intuitif. Cela passe par :

- La promotion des solutions de transports ;
- Une politique tarifaire incitative et adaptée aux différents profils usagers. Cette tarification se verra harmonisée à l'échelle régionale et favorisera les partenariats tarifaires avec les réseaux urbains et les régions limitrophes pour permettre des trajets sans coupures ;
- Des systèmes de distribution et d'information-voyageurs correspondant aux attentes des usagers,
- Des outils pertinents et simples, mis à disposition des voyageurs, avec des applications « clés en main » intégrant diverses solutions de manière transparente pour l'utilisateur.

2.4 Déployer des services de transports en proximité

L'offre de mobilité opérée par la Région coordonne l'exploitation des transports scolaires (140 000 élèves transportés chaque jour) et des 125 lignes régulières, l'offre de transport à la demande ainsi que l'incitation à la pratique du covoiturage.

L'exploitation des transports routiers reste fortement impactée par la hausse des coûts de l'énergie, mais également de l'évolution de la masse salariale. La Région poursuit malgré tout l'objectif de proposer des offres de transport de proximité de qualité, garantissant la sécurité des usagers, et s'emploie à rechercher, avec la profession, des réponses aux problèmes posés par la pénurie de conducteurs de cars.

Par ailleurs, **de nouveaux services seront créés en 2024 pour accompagner l'ouverture de nouveaux établissements :**

- Accompagnement de la hausse des effectifs du lycée privé de Savenay dont l'ouverture a eu lieu en septembre 2021 dans les locaux du collège, puis en septembre 2022 avec l'ouverture du nouveau site ;
- Déménagement du lycée de Pontchâteau, prévu en septembre 2024, à la suite de l'ouverture dans les locaux du collège en 2023 ;
- Evolution des effectifs du lycée public d'Aizenay en Vendée dont l'ouverture a eu lieu en septembre 2022 ;
- Ouverture du collège public de Talmont Saint-Hilaire en Vendée, en septembre 2024 ;

Les renouvellements des délégations de service publics et marchés portant sur les lignes régulières et circuits scolaires principalement en Maine-et-Loire et Mayenne induiront des adaptations de l'offre de transport et évolutions des matériels roulants pour contribuer au verdissement de la flotte d'autocars.

En parallèle, la Région poursuivra le déploiement du **transport à la demande** pour répondre aux besoins de déplacement des Ligériens dans les territoires peu desservis par les réseaux structurants. En 2024, le déploiement concernera le Département de la Loire-Atlantique et le lancement d'études sur 3 bassins vendéens. En Sarthe, la réflexion engagée avec les intercommunalités permettra de dimensionner les services déployés courant 2025.

Des actions de **sécurisation des points d'arrêts** et de renouvellement des abris voyageurs seront mises en œuvre en investissement, afin de garantir la sécurité des points d'arrêts pour tous les usagers.

Enfin, la Région des Pays de la Loire, en tant que chef de file des mobilités, poursuivra la mise en œuvre des contrats opérationnels de mobilité dont les premiers ont été signés en 2023. Un important travail continu de coopération avec les acteurs locaux permettra d'améliorer la qualité du service aux usagers et de proposer une offre de transport plus lisible, plus simple d'accès.

2.5. L'avenant mobilités 2023-2027 au contrat de plan Etat-Région

Les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) sont des outils de développement entre l'Etat et les régions, pour la mise en œuvre de projets structurants. Ils comportent un volet dédié aux mobilités, qui fait l'objet, pour les Pays de la Loire et la période 2023-2027, du présent rapport. (En effet, le CPER 2021-2027 n'intégrait pas de projection financière pour les mobilités, l'Etat et les Régions s'étant accordés pour proroger de deux ans, soit jusqu'à fin 2022, le CPER 2015-2020 sur ce volet, permettant ainsi de finaliser les engagements et d'optimiser la réalisation du contrat (97% des crédits inscrits, parmi les meilleurs taux nationaux)).

A la suite de plusieurs mois de négociations, l'Etat et la Région ont ainsi formalisé, dans un Protocole d'accord dédié, leur forte ambition conjointe pour le développement de toutes les mobilités en Pays de la Loire, au titre du CPER 2023-2027.

Les investissements prévus s'intègrent pleinement aux objectifs de notre Stratégie régionale des mobilités : renforcement de l'offre de transport, meilleure articulation entre les modes de transports, attractivité et accessibilité du territoire, pour des mobilités plus propres et respectueuses de l'environnement.

Ainsi, le Protocole d'accord formalise un engagement historique d'un milliard d'euros pour :

- ✓ Finaliser les projets de long terme du Contrat d'avenir ;
- ✓ Renforcer l'accessibilité des Pays de la Loire, à Paris et à la Bretagne ;
- ✓ Favoriser les mobilités du quotidien ;
- ✓ Poursuivre la transition énergétique et écologique des transports.

Priorité n° 4 : Agir en proximité, pour un développement équilibré de nos territoires

Œuvrer quotidiennement pour un développement équilibré de nos territoires, c'est inscrire notre action dans les **grands enjeux d'avenir**. La Région déploie ainsi sa politique territoriale adoptée au budget 2023 pour promouvoir les priorités régionales : jeunesse, transition écologique, emploi et handicap. C'est aussi innover en proposant des outils responsables en faveur de l'environnement, comme la nouvelle offre d'accompagnement des acteurs locaux à la sobriété foncière.

La Région doit également tenir son rôle de facilitateur pour les projets des acteurs des territoires, en leur permettant de bénéficier des fonds européens, et articuler les objectifs de l'Union Européenne avec les besoins des Pays de la Loire.

Œuvrer pour les territoires, c'est aussi agir en **proximité** des ligériens, notamment en impulsant des projets innovants. La Région lance ainsi une expérimentation « Doctobus » en lien avec l'Agence régionale de Santé et les facultés de santé pour lutter contre les déserts médicaux et renforcer l'accès aux soins.

Cette action de proximité doit se traduire directement pour nos concitoyens, notamment pour promouvoir l'égalité femmes – hommes ou améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. A titre d'illustration pour le premier thème, la seconde édition du Pays de la Loire Tour sera marquée par le lancement d'une course 100 % féminine. De même, les financements aux clubs sportifs de haut niveau seront strictement identiques pour les sections féminines et masculines.

Par ailleurs, l'engagement Handicap porte 20 mesures nouvelles pour faciliter l'intégration dans l'emploi, comme le doublement de l'aide « Parcours emploi tutorat », mais également améliorer la vie quotidienne et l'inclusion des personnes en situation de handicap en travaillant sur l'accessibilité des lieux culturels ou des équipements touristiques.

Agir pour le développement de nos territoires, c'est aussi travailler à son **rayonnement** national comme international. C'est valoriser ses atouts et ses pépites, comme l'Abbaye de Fontevraud. C'est promouvoir de grands événements culturels, comme **Ma Région Virtuose**, destiné à favoriser la rencontre entre les ligériens et la culture.

Enfin, pour que l'action de la Région soit audible, il est indispensable d'être **exemplaire** jour après jour. Cela signifie mobiliser avec efficacité et sobriété les moyens de son administration.

1. S'assurer d'un développement équilibré des territoires

Lors de ses sessions des 24 et 25 juin 2022 et des 15 et 16 décembre 2022, la Région a adopté les principes et les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale qui mobilise 100 M€ de 2023 à 2026 auxquels s'ajoutent 116 M€ sur 2021-2027 de crédits que la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens a souhaité dédier entièrement aux territoires. Ce Budget primitif 2024 a pour ambition de poursuivre le déploiement de la politique territoriale régionale qui vise à accompagner les acteurs et habitants des territoires face aux enjeux de transition, de démographie, d'économie et d'écologie.

Le soutien régional aux territoires sur 2023 – 2026 s’articule autour de trois grands piliers :

- Conclure un **Pacte stratégique régional avec chaque intercommunalité** (dont les trois Métropoles) qui constituera l’outil de dialogue permanent entre la Région et les EPCI.
- Soutenir les projets d’investissement des intercommunalités à travers un contrat court sur trois ans « **le Contrat Pays de la Loire 2026** » qui accompagne les projets prioritaires identifiés dans le pacte stratégique régional. Ce contrat mobilisera au total 82 M€ ;
- Soutenir **les projets des communes et des centralités** au titre des démarches partagées avec l’Etat, telles que Petites villes de demain, Action Cœur de Ville et les Contrats de ville. 18 M€ sur trois ans sont dédiés à ce soutien.

En complément, il s’agit également de **renforcer et de structurer l’offre de services en ingénierie à destination des territoires**, à travers la création d’un nouveau « Fonds de soutien à l’ingénierie territoriale en Pays de la Loire » et en s’appuyant à la fois sur les services régionaux, sur ceux de l’Etat et des Départements qui le souhaitent et sur les différents partenariats existants.

Les projets des territoires devront s’inscrire dans l’une des quatre priorités de la Région : l’emploi, la jeunesse, la transition écologique et le handicap. Ils doivent également répondre aux enjeux de sobriété énergétique et écologique qui s’imposent à tous ainsi qu’aux enjeux d’inclusion des personnes en situation de handicap afin de prendre en compte les objectifs de l’engagement handicap adopté en octobre 2022.

En complément, un appel à projets visant à soutenir les initiatives des acteurs des territoires dans le champ du handicap verra le jour en 2024.

Par ailleurs, ils devront également intégrer les enjeux du Schéma régional d’aménagement durable et d’Egalité des territoires (SRADDET) sur la transition écologique et sur le sujet de la sobriété foncière afin de répondre aux objectifs de Zéro artificialisation nette (ZAN). A ce titre, la Région souhaite mobiliser ses compétences pour développer une offre d’accompagnement à la sobriété foncière auprès des territoires et des acteurs locaux en particulier sur les champs du développement économique, de la transition écologique, de l’aménagement et l’urbanisme. Les thématiques et moyens d’accompagnement seront précisés en lien avec les partenaires et les acteurs locaux (exemple : développement résidentiel, enjeu de renaturation, réhabilitations de friches etc...).

En 2023, les élus de 50 EPCI sur 70 présents en Pays de la Loire ainsi que la commune de l’Île d’Yeu ont été rencontrés pour une présentation de cette nouvelle politique territoriale. Ces rencontres ont conduit à la signature de 17 pactes régionaux stratégiques et Contrats Pays de la Loire 2026. 2024 sera l’occasion de poursuivre ces contractualisations et d’engager les projets des territoires.

2. Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires

La santé est aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Ligériens, un phénomène renforcé non seulement par la crise sanitaire de ces dernières années mais aussi par les difficultés croissantes à accéder dans des délais raisonnables à une offre de soins de proximité.

Accès aux soins de proximité, prise en compte des nouveaux besoins, télémédecine, vieillissement de la population, dynamique démographique, etc. la Région est investie depuis plusieurs années sur ces sujets à travers ses plans « santé » successifs.

La Région a fait le choix de s'investir dans une politique volontariste en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires, s'affirmant comme un pivot légitime au plan local. Pour la période 2022-2028, la Région renforce son engagement en adoptant un programme d'actions inédit, grâce à la mobilisation de toutes ses compétences pour une action cohérente sur les territoires.

En 2024, la Région poursuivra le déploiement des actions de ce Plan santé Région 2022-2028 articulé autour de cinq ambitions :

- Renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous,
- Déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires,
- Accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la santé du futur,
- Accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être,
- Agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé.

Sur la première ambition, il s'agit de poursuivre notre soutien aux intercommunalités et communes qui sont en première ligne face à des situations parfois très compliquées d'accès aux soins et qui peuvent jouer un rôle essentiel pour fédérer les acteurs d'un territoire et créer les conditions favorables à l'émergence de projets de coopération en santé et à l'installation de professionnels de santé. Par ailleurs, l'année 2024 verra la réalisation d'une **expérimentation d'un « Doctobus »** en coopération avec les facultés de santé et l'ARS notamment.

L'ambition sur la santé des jeunes s'inscrit dans une volonté plus générale de la Région, la jeunesse étant l'une des grandes causes du mandat. La crise sanitaire a particulièrement mis à mal la capacité de contrôle de chacun sur sa propre santé, et en particulier les jeunes qui ont subi de plein fouet les conséquences de cette crise sans précédent. Les Pays de la Loire n'échappent pas à ce constat. Ainsi, la Région, en collaboration avec les acteurs du territoire en promotion de la santé des jeunes, souhaite faire du bien-être et de la santé des jeunes l'une de ses priorités.

L'objectif est de déployer des interventions directes auprès des jeunes au sein des établissements scolaires, de rendre ainsi accessible au plus grand nombre l'information et de limiter voire réduire les inégalités sociales de santé. Le programme expérimental « En Santé au lycée, une expérimentation auprès des lycéens professionnels et des apprentis en Sarthe », lancé à la rentrée 2022, se poursuivra, permettant ainsi à 27 établissements scolaires sarthois de bénéficier d'un programme de développement des compétences psychosociales.

Enfin, la dernière ambition 5 du Plan Région Santé 2022-2028 recoupe une grande partie des cinq axes stratégiques du nouveau Plan Régional Santé Environnement 2024 -2028 (PRSE 4) et par extrapolation ceux du futur PRSE 4 (2023-2028) en cours d'élaboration porté conjointement par l'Etat et la Région : **alimentation et santé, bâtiment, habitat et santé, aménagement et santé, biodiversité et santé, exposition aux polluants chimiques.**

3. Faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap

L'Engagement Handicap de la Région des Pays de la Loire, adopté en session du Conseil Régional du 20 octobre 2022, affirme la volonté de la Région de poursuivre la consolidation et le déploiement des actions déjà menées dans ce domaine, tout en s'engageant plus largement en faveur des personnes en situation de handicap dans toutes les politiques publiques de compétence régionale et en particulier dans les domaines de la jeunesse et de l'emploi, priorités du mandat.

Au-delà de la réponse à ses obligations légales (accessibilité des bâtiment régionaux, des lycées publics et des transports, accessibilité numérique, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap, ...), la Région mène déjà une action volontariste en faveur de l'inclusion des personnes handicapées, avec notamment le portage de la démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans tous les CFA et organismes de formation du territoire (en partenariat avec l'AGEFIPH), mais aussi via le soutien aux acteurs économiques et au secteur associatif.

L'Engagement Handicap de la Région Pays de la Loire porte par ailleurs 20 nouvelles mesures, qui seront déployées progressivement, l'ensemble étant coordonné par la Direction de projet handicap, **dont 10 sont déjà opérationnelles**, sous la coordination de la Direction de projet handicap. Les mesures proposées ont été travaillées grâce à des ajustements sur des dispositifs existants ou la création de nouveaux dispositifs. Parmi les mesures qui seront lancées en 2024, on note par exemple le soutien à l'ouverture de dispositifs inclusifs dans les Lycées de la région, le lancement d'un plan dédié à améliorer l'entrée en emploi des personnes en situation de handicap, une campagne de communication valorisant des parcours réussis et un nouvel Appel à projets à destination des acteurs des territoires qui facilitent le quotidien des personnes confrontées au handicap et de leur entourage.

Plus largement, l'enjeu est d'inscrire les enjeux du handicap dans toutes les politiques, dans tous nos conventionnements, et, progressivement, dans tous nos dispositifs.

4. Faciliter le développement et l'accès à la culture et au sport sur l'ensemble du territoire

L'année 2024 verra la poursuite du déploiement de la nouvelle politique culturelle et patrimoniale adoptée au BP 2023.

2024 sera une grande année sportive, avec l'accueil des jeux olympiques et paralympiques de Paris. En lien avec le diagnostic et les enjeux du « Projet Sportif Territorial » conclu avec l'ensemble des acteurs sportifs du territoire dans le cadre de la Conférence régionale du sport, la Région propose pour 2024 un ensemble d'actions concrètes pour accélérer en faveur du sport en Pays de la Loire.

4.1 Une stratégie culturelle qui vise à rassembler, découvrir et rayonner

En écho direct aux grandes priorités de la mandature, la nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale de la Région se structure autour des trois grands enjeux ci-dessous.

La culture pour rassembler

Il n'y a pas de culture et de patrimoine sans rencontre avec les publics. Dans ce cadre, le public jeune est une priorité majeure : à la découverte du plus grand musée de France, « Histoires d'ici », prix littéraire désormais ouvert à la bande dessinée, lycéens et apprentis au cinéma... Fontevraud poursuit aussi son action à destination des jeunes et des scolaires (triplement des effectifs accueillis entre 2022 et 2023). Les publics empêchés / éloignés seront au cœur des actions régionales, avec la nouvelle labellisation ECRIN autour du handicap (destinés aux lieux culturels accessibles aux publics porteurs de handicap).

De grands événements culturels viendront favoriser la rencontre entre les Ligériens et la culture. La musique classique se réinvente en région avec le nouvel événement Ma Région Virtuose, qui mettra la musique à l'honneur auprès de la jeunesse et dans le quotidien des habitants, avec une attention particulière aux territoires fragiles. A l'automne 2024, un nouvel événement innovant autour du livre et des œuvres cultes sera créé à Angers, avec une programmation populaire et audacieuse : « Cultissime ».

La culture et le patrimoine pour découvrir

Le patrimoine dans toute sa diversité continuera d'être protégé et mis en valeur, autour de la compétence inventaire. Les grands réseaux et parcours qui révèlent l'identité du territoire et permettent de vivre de vraies expériences seront valorisés : parcours Plantagenêt, soutien renforcé aux réseaux des 46 petites cités de caractère...

L'aide aux lieux et aux manifestations culturelles d'intérêt régional se poursuivra avec une prime aux efforts en matière d'accessibilité et de diffusion culturelle (« Ma Région Médicis »). Une attention sera portée aux projets culturels de territoires privilégiant l'emploi artistique, la mobilisation de la jeunesse et favorisant la transition écologique. Les grands opérateurs culturels (ONPL, FRAC...) seront incités à développer des rencontres innovantes et « hors les murs » avec les habitants.

Les engagements du **CPER culture / patrimoine** adopté en juin 2022 trouveront leurs premières traductions concrètes (Cunault, Jublains, Guérande, Les Sables-d'Olonne, La Ferté-Bernard...). Ce volet culture du CPER consacre la volonté d'un accompagnement équilibré des différents territoires de la région.

Fontevraud reste un fleuron ligérien, à la croisée de la beauté patrimoniale et de la créativité culturelle. L'Abbaye devrait battre en 2023 son record de fréquentation avec près de 314 000 visiteurs annuels. L'Abbaye vit désormais au rythme des 4 temps forts de l'année, donnant ainsi des repères et des rendez-vous réguliers au public.

La culture et le patrimoine pour rayonner,

L'ambition « Terre de cinéma » est réaffirmée dans le budget, avec une montée en puissance attendue des tournages en Région, qui ont battu en 2023 leur record avec 330 jours de tournage. C'est toute la filière du cinéma qui est aussi accompagnée. Le partenariat pluriannuel renouvelé avec le CNC est un outil au service de cette politique. La Région sera notamment attentive à la question de la diversité des formes (ex : essor du cinéma d'animation), à la complémentarité des formations et à l'action culturelle autour du 7^{ème} art (Lycéens et Apprentis au Cinéma en plein essor).

4.2 Encourager la pratique sportive et faire rayonner les sportifs ligériens

L'année 2024 est l'année du sport, avec l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques. La politique sportive régionale, en cohérence avec les travaux de la Conférence régionale du sport, s'inscrit plus que jamais dans les grands enjeux sportifs du territoire : développer la pratique facteur d'épanouissement et de cohésion, soutenir les ligues avec des actions jeunesse particulièrement mises en avant pour promouvoir les valeurs du sport dans notre société (projet TNR, sport santé, 30 min d'Activité physique Quotidienne dans les lycées, handisport...), et faire du sport un moteur de développement et un levier d'attractivité pour les territoires comme Paris 2024 et les divers évènements sportifs de dimension régionale ou nationale.

L'année 2024 verra la seconde édition du « Région Pays de la Loire Tour », avec la mise en place - parmi les nombreuses nouveautés- d'une course féminine.

Le soutien aux clubs et aux ligues se poursuivra avec une prise en compte renforcée des 3 grands enjeux de la mandature que sont l'emploi, la jeunesse et la transition écologique.

Les dispositifs en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport qui constituent la manifestation la plus aiguë de l'inégalité femme homme sont reconduits et amplifiés, en lien avec les acteurs associatifs.

Au-delà, des mesures fortes sont mises en œuvre en faveur du sport féminin, dont l'égalité de financement entre les clubs sportifs de haut niveau masculin et féminin.

Les actions autour du sport - santé vont porter une priorité vers le public jeune et scolaire, avec une expérimentation de 30 minutes d'activité physique quotidienne en lien avec le Rectorat, mais aussi l'intervention de sportifs présélectionnés olympiques et paralympiques dans nos lycées. Le nouveau dispositif Travail non rémunéré (TNR) en faveur de la lutte contre les incivilités par la réinsertion sportive poursuit son déploiement.

Le handisport continue d'être pris en compte avec l'aide aux double licences notamment, ou l'aide à l'achat de matériel adapté.

L'année 2024 voit le déploiement **du nouveau projet d'établissement du CREPS**, opérateur sportif majeur du territoire qui dispose d'équipements de pointe. La mise en service d'un nouveau plateau de chambres PMR en 2024 confirme l'excellence de sa vocation d'accueil du parasport.

4.3 Rassembler les ligériens autour de valeurs fortes que sont l'égalité femme-homme, la solidarité, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'engagement

L'année 2024 voit la poursuite de la mise en œuvre de la récente stratégie « Egalité, Civisme, Engagement » adoptée en octobre 2022,

Le budget consacré à l'égalité femme-homme, priorité forte du mandat, a été doublé à cette occasion. Les thématiques prioritaires seront la prévention et la lutte contre les stéréotypes, l'entrepreneuriat féminin, la lutte contre l'isolement et les violences faites aux femmes et aux enfants. Les nouveaux projets emblématiques de la « Maison de la femme et de l'enfant » et de « la maison du cœur » verront leur enclenchement opérationnel.

La soirée **Joséphine** continuera de mettre à l'honneur des parcours de femmes qui entreprennent en Pays de la Loire dans tous les secteurs et qui permettent ainsi d'inspirer les jeunes générations en devenir.

Les actions en faveur de l'engagement et de la vie associative sont au cœur de ce BP 2024. Le nouveau partenariat avec le Pôle régional du mécénat se structure. La « journée régionale du **bénévolat** » sera renouvelée, aux couleurs du sport en cette année olympique. Les actions en faveur de l'engagement de la jeunesse sont à l'honneur, avec le nouveau projet « bénévoles » en vue de la prochaine rentrée scolaire, lui aussi ouvert à des associations sportives.

Enfin, il s'agira de mettre en lumière et d'accompagner le travail des associations pour faire du territoire régional un espace d'innovation au service de la solidarité et de la lutte contre la précarité des plus fragiles, à l'image du projet structurant « Ma région anti-gaspi » qui monte en puissance depuis son lancement fin 2023.

5. Permettre aux territoires de la Région de bénéficier des fonds européens

Sur le programme 2014-2020, le programme opérationnel (PO) des Pays de la Loire pour le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE), validé par la Commission européenne a défini les montants gérés par la Région, au bénéfice des territoires. **Ceux-ci s'élèvent aujourd'hui à 299,87 M€ pour le FEDER et à 79,52 M€ pour le FSE régional auxquels il faut ajouter les 86,3 M€ du plan de relance européen REACT EU.**

La Région assure, en tant qu'organisme intermédiaire, la gestion d'une subvention globale de **16,5 M€ de fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**. Pour ces fonds, l'année 2024 est l'année de clôture comptable des derniers paiements.

La Région gère également sur 2014-2022 **une enveloppe de 694,5 M€ au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**. Les paiements pour le FEADER peuvent intervenir jusqu'en 2025 par l'intermédiaire de l'Agence de services et de paiement (ASP).

La priorité sur l'année 2023 a été donnée à la clôture des programmes européens en cours avec des efforts qui portent leur fruit.

En ce qui concerne la nouvelle génération de fonds européens, l'adoption le 30 juin 2021 des règlements européens de la politique européenne de cohésion a par ailleurs permis de finaliser les travaux qui en découlent aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre, en Pays de la Loire, du programme 2021-2027 du FEDER, du FSE+ et, pour le territoire correspondant au pacte de Cordemais, du fonds pour une transition juste (FTJ). Au niveau national, l'accord de partenariat pour l'utilisation des fonds européens a été adopté par la Commission européenne le 2 juin 2022. Au niveau régional, le programme régional FEDER FSE+ et FTJ a été approuvé le 20 octobre 2022 par la Commission européenne, permettant son lancement opérationnel pour le territoire ligérien.

La Région continuera à assurer la gestion de 625 M€ de fonds européens pour la nouvelle période de programmation dont 414 M€ de FEDER, FSE+ et FTJ, 17,1 M€ de fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et 194 M€ de FEADER (mesures dites « hors surfaciques »).

L'année 2024 verra donc la montée en puissance de la nouvelle programmation de fonds européens en gestion directe par la Région. Ils permettront de financer les priorités de la mandature qui ont été rappelées tout au long de ce rapport, au bénéfice des territoires.

5.1 Agir en faveur de l'emploi et des entreprises

Le FEDER continuera à soutenir l'innovation et l'émergence ou le développement de filières régionales stratégiques pour l'économie. Le FSE+ permettra quant à lui, d'une part, d'amplifier le programme régional de formation professionnelle pour l'adaptation des compétences et la qualification des personnes afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et trouver un emploi durable, et, d'autre part, de soutenir le développement de l'emploi par l'accompagnement de parcours pour la création et/ou la reprise d'entreprises de personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi.

Le FEADER continuera, pour sa part, à soutenir l'accompagnement des secteurs agricole et l'économie rurale de la région dans un contexte de mutations économiques fortes : installation des jeunes agriculteurs, investissement ciblé dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires sur les projets qui favorisent la transition agroécologique sur tous les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le FEAMPA soutiendra le développement des filières de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation halioalimentaire ainsi que l'aménagement des ports de pêche et l'innovation dans tous ces domaines.

5.2 Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne

Le FSE+ soutiendra les actions d'orientation tout au long de la vie et de découverte des métiers (5 orientibus, référents orientation), et plus particulièrement des jeunes pour faciliter leur processus de décision en matière d'orientation professionnelle. Il soutiendra également la lutte contre le décrochage scolaire (assistant de lutte contre le décrochage scolaire).

5.3 Promouvoir une écologie positive

L'engagement de l'Europe dans la transition vers la neutralité carbone est fort et s'imprègne dans l'ensemble des programmes ou dispositifs qu'elle finance. **Le FEDER** du nouveau programme régional consacré à cet enjeu a été fortement renforcé et appuiera tous les piliers d'une économie verte et neutre : rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores, soutien aux filières innovantes d'énergies renouvelables, développement de la mobilité durable sur l'ensemble du territoire, gestion durable de la ressource en eau, protection de la biodiversité et soutien à l'économie circulaire.

La transition vers la neutralité doit être juste car tous les territoires ne sont pas impactés de la même manière et tous n'ont pas la même capacité de résilience pour faire face aux conséquences de cette transition. **Le nouveau fonds pour une transition juste (FTJ)**, décidé par l'Union européenne dans le cadre du pacte vert européen, bénéficiera au territoire du pacte de Cordemais pour l'accompagner dans sa transition vers la neutralité carbone et pour anticiper les impacts de la fermeture de la centrale à charbon de Cordemais. Les premiers dossiers, pré-sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2022, devraient être instruits et programmés.

Le FEADER et le FEAMPA soutiendront également les processus de transition agroécologique dans leur champ respectif à travers par exemple les mesures agroenvironnementales (MAEC forfaitaires, protection des races menacées, Natura 2000, apiculture, agroforesterie...).

L'action menée à travers ces programmes gérés par la Région, sera complétée par les opportunités offertes par les autres programmes européens gérés directement par la Commission européenne (programmes sectoriels) ou d'autres autorités de gestion (programmes de coopération territoriale européenne INTERREG : Europe du Nord-Ouest, espace atlantique ou INTERREG Europe). Les appels à projets sont nombreux et offrent de réelles opportunités de financements, de mise en réseau et de fédération d'acteurs mais aussi d'échanges autour des meilleures pratiques à l'échelle européenne pour résoudre des défis communs et renforcer les stratégies (recherche et innovation, transport, culture, environnement, etc.) que la Région veillera, avec l'appui du Bureau de représentation des Pays de la Loire à Bruxelles, à mettre en avant auprès d'un maximum d'acteurs du territoire.

L'année 2024 permettra également, avec l'appui des programmes européens, de renforcer l'action de la Région envers les territoires dans une logique de proximité. L'action territorialisée se fera à travers différents dispositifs :

- L'approche territoriale des fonds européens dans les milieux urbains avec les investissements territoriaux intégrés (ITI) du FEDER et 10M€ de FEDER à destination des territoires ruraux (revitalisation et mobilité) dont l'appel à projets lancé début 2023 a permis de retenir les projets au titre de ce dispositif et dont les premiers dossiers devraient être programmés en 2024,
- L'approche territoriale dans les milieux ruraux avec le dispositif de « *liaison entre actions de l'économie rurale* » (LEADER) du FEADER ou les appels à projets ruraux du FEDER en faveur de la mobilité ou de la revitalisation des centres-bourgs,

- Des actions thématiques ciblées vers les territoires les plus fragiles, qu'ils soient urbains ou ruraux, comme l'accompagnement au développement des parcours coordonnés d'accès aux soins et la prévention par le FSE+.

En profitant des opportunités offertes par les nouveaux fonds européens, il s'agira enfin de contribuer à l'objectif du renforcement de la proximité, de l'efficacité, de l'agilité et de la simplicité et d'améliorer ainsi la perception des fonds européens et de l'Union européenne de manière générale et de **l'action de la Région pour rendre disponibles de manière simple et sécurisée dans les territoires ces opportunités financières supplémentaires**. Dans cet objectif, la Région développera un accompagnement à la conduite du changement de tous les acteurs des programmes européens en assurant des actions de sensibilisation, de formation, de professionnalisation et d'accompagnement des porteurs de projets ou des structures intermédiaires qui agissent pour la mise en œuvre des programmes européens.